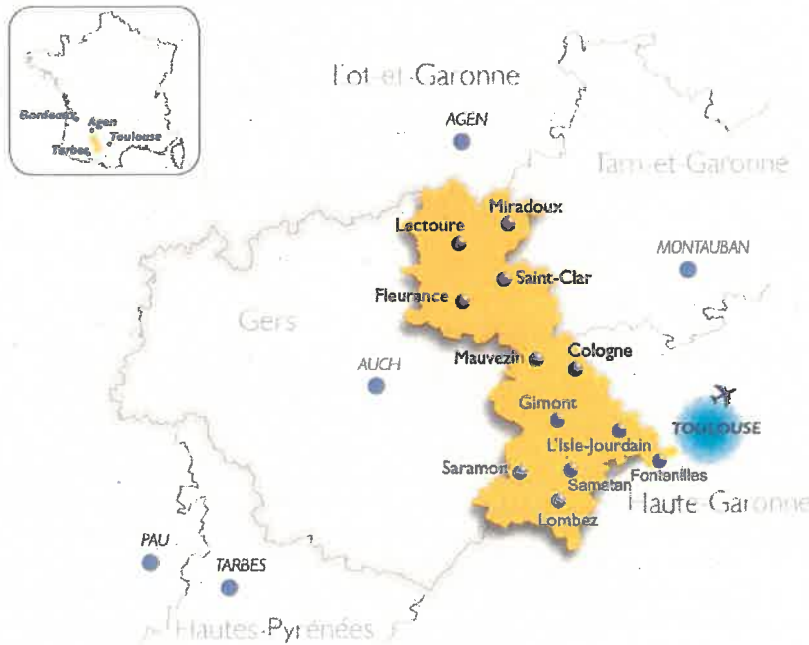


C2RTE 2021-2026

PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE



Contrat de Ruralité
de Relance
et de Transition Ecologique

Pays Portes de Gascogne / Préfecture du Gers

ENTRE

Le PETR du Pays Portes de Gascogne

Représenté par son Président Monsieur David TAUPIAC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 novembre 2021,

Ci-après désigné par "Le PETR",

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet du Gers, Monsieur Xavier BRUNETIERE,

Ci-après désigné par "l'État" ;

D'autre part,

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son Président Arnaud LEROY,

et par délégation sa directrice régionale adjointe Occitanie Céline VACHEY

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

EN PRESENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Table des matières

PREAMBULE	3
<i>Table des matières</i>	<i>4</i>
ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT	7
ARTICLE 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE	8
2.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS	8
A) Présentation du territoire	8
1. Présentation des communautés de communes	9
2. Les programmes d'actions sur le territoire : Petites villes de demain, Centres-bourgs	10
B) Dispositifs contractuels	11
1. Le contrat de ruralité	11
2. Le contrat territorial Occitanie	13
3. Le programme LEADER	13
4. La convention EAC avec la DRAC en 2017	14
5. Le PCAET	15
6. Le programme « Territoire d'Industrie » Un contrat validé en février 2020	16
2.2 DIAGNOSTIC ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE	17
A) ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	19
B) Diagnostic du territoire	37
1) Accueil des populations	37
2) Culture	41
3) Tourisme	44
4) Agriculture	46
5) Développement économique	48
6) Santé	50
7) Mobilités	51
8) Développement du numérique	53
9) Participation citoyenne	53
10) Transition énergétique et écologique	54
ARTICLE 3 : LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE : VERS UN AVENIR DURABLE SOUTENU PAR TROIS PILLIERS : LA TRANSITION, L'ATTRACTIVITE ET LA COHESION	55
3.1 INTRODUCTION	55
3.2 LES 3 PILIERS DU PROJET DE TERRITOIRE	57
<i>Axe 1 : Faire du Pays Portes de Gascogne un moteur de transition</i>	<i>57</i>
<i>Axe 2 : Faire du Pays des Portes de Gascogne un moteur d'attractivité plurielle</i>	<i>58</i>
<i>L'attractivité ne se réduit pas aux fonctions économiques des villes. Elle déborde le cadre des activités d'échange et de production et renvoie aux dimensions proprement urbaines, sociales, culturelles et politiques des territoires.</i>	<i>59</i>
<i>Axe 3 : Faire du Pays des Portes de Gascogne un outil de cohésion sociale et territoriale</i>	<i>60</i>

ARTICLE 4 : LES LEVIERS DU PAYS PORTES DE GASCOGNE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE.....	62
4.1 UNE VALEUR SOCLE : LA DURABILITE.....	62
4.2 LES LEVIERS DU PROJET DE TERRITOIRE	62
1) La culture.....	62
2) La gouvernance participative	63
3) L'Innovation.....	63
ARTICLE 5 – LE PLAN D’ACTION	67
5.1 INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L’ETAT	67
5.2. VALIDATION DES ACTIONS	68
5.3. PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION	69
5.4. LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE	69
ARTICLE 6 : MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	70
ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	71
7.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS.....	71
7.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE	71
7.3 L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS	72
ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU CRTE	74
8.1. LE COMITE DE PILOTAGE.....	75
8.2. LE COMITE TECHNIQUE	75
8.3. L’ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS.....	76
ARTICLE 9 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE	77
ARTICLE 10 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE.....	78
ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE.....	78
ARTICLE 12 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE	78
ARTICLE 13 - RESILIATION DU CRTE	78
ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES.....	78
SIGNATURES	79
SOMMAIRE DES ANNEXES.....	80

ANNEXE 1 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE	81
ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS	82
ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIERE 2021	90

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Portes de Gascogne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En vertu de la délibération prise, le 30 novembre 2021, par le Comité Syndical du PETR, le contenu du Contrat de Ruralité du Pays Portes de Gascogne est remplacé par le C2RTE.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE

2.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

A)Présentation du territoire

Décrit dans les paragraphes qui suivent et dans le diagnostic de territoire, le Pays Portes de Gascogne est un territoire de projets situé à l'Est du département du Gers composé de 160 communes regroupées en 5 communautés de communes. Il a été créé en 2001 sous forme associative puis s'est transformé en syndicat Mixte PETR en 2014. Sa population s'élève, 74 769 habitants au dernier recensement INSEE de 2018 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Sa proximité avec Toulouse sur sa partie Est et Agen sur sa partie Nord en fait un territoire naturellement enclin aux coopérations.

Pays Portes de Gascogne
avec ses communautés de communes



1. Présentation des communautés de communes

a) La CCLG

43 communes / 683 km² / 19 938 habitants / 29,2 habitants au km²

Communes pôles : Fleurance, Lectoure, Miradoux

Particularité territoriale : Située au Nord du territoire à proximité avec Agen. Biopole filière plante

Un projet de territoire orienté autour de 5 grands axes :

Développer les secteurs et filières de l'économie en faveur de l'emploi

Améliorer l'attractivité du territoire par l'aménagement numérique et le développement touristique

Structurer une offre équilibrée de services et d'équipements à la population

Mettre en place un pacte de territoire pour renforcer la solidarité et la mutualisation envers les communes

Rendre plus lisible le rôle et les actions de la Lomagne Gersoise aux habitants et décideurs économiques.

Plus d'informations : <http://www.lomagne-gersoise.com/>

b) La CCBL

41 communes / 432 km² / 11 559 habitants / 27 habitants au km²

Communes pôles : Mauvezin, Cologne, St Clar

Particularité territoriale : Située au centre du Pays. Labelisé Projet Alimentaire Territorial

Un projet de territoire orienté autour de 5 grands axes :

Le développement des services à la population

Le développement économique

La transition écologique, énergétique

Le développement de la culture et du tourisme

La qualité de vie et de l'alimentation

Plus d'informations : <https://www.ccbl32.fr/ccbl/>

c) La 3CAG

30 communes / 402 km² / 10 121 habitants / 26 habitants au km²

Communes pôles : Gimont, Saramon, Simorre, Aubiet

Particularité territoriale : Siège du PETR située sur l'axe Auch Toulouse. Pole foie gras

Un projet de territoire orienté autour de 5 grands axes :

Le développement économique, artisanal et un centre d'affaires

Le développement touristique

La transition écologique et énergétique

Le développement des services auprès des communes

L'attractivité territoriale

Pour en savoir plus : <https://www.3cag.fr/>

d) La CCGT

14 communes / 235 km² / 21 933 habitants / 89 habitants au km²

Communes pôles : L'Isle-Jourdain

Particularité territoriale : Située au centre Est du territoire en proximité de Toulouse. Vélopoles

Un projet de territoire orienté autour de 5 grands axes :

La cohésion et la mixité sociale

La transition écologique et énergétique

Le développement maîtrisé et équilibré

Le dynamisme économique

La gouvernance et les coopérations

Plus d'informations : <https://www.ccgascognetoulousaine.com/>

e) **La CCSAVES**

32 communes / 326 km² / 9 897 habitants / 30 habitants au km²

Communes pôles : Samatan, Lombez

Particularité du territoire : Situé au Sud du Territoire. Pôle foie gras.

Un projet de territoire orienté autour de 4 grands axes :

Le développement économique

Le développement touristique

L'accompagnement en direction de la jeunesse (petite enfance, enfance et adolescence)

L'aménagement du territoire

Plus d'informations : <https://www.ccsaves32.fr/>

2. Les programmes d'actions sur le territoire : Petites villes de demain, Centres-bourgs

Petites villes de demain, dispositif de l'Etat :

Dispositif de l'Etat, Petites villes de demain vise à soutenir la redynamisation des petites centralités de moins de 20 000 habitants

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour en faire des territoires démonstrateurs des innovations locales et qui contribuent aux objectifs de développement durable (transition écologique, démographique, numérique et de développement). Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

Sur le territoire du PETR, ont été validées Petites villes de demain :

Lectoure / Fleurance / Saint-Clar / Mauvezin / Cologne / Gimont / L'Isle-Jourdain / Samatan / Lombez

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du C2RTE coordonné par le PETR

Dispositif Bourg Centre de la Région Occitanie

Il s'agit, sur la base d'un projet de valorisation et de développement, de dynamiser les bassins de vie ruraux en attirant des entreprises mais aussi en développant de l'activité dite résidentielle, c'est-à-dire liée à la présence d'une population sur place et qui va donc générer également une activité économique non négligeable. Pour maintenir ou attirer cette population, l'intervention de la Région soutient les projets d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Il s'agit aussi d'aider à maintenir et densifier les offres de services que ce soit en matière de santé, d'enfance, d'équipements sportifs, culturels ou encore touristiques.

Une attention toute aussi particulière est accordée à la mobilité. Enfin, outre les domaines d'action identifiés, la Région accompagne les bourgs-centres dans les projets plus innovants à mettre en place. Enfin, cette nouvelle politique a également un objectif en matière d'environnement, qui est celui d'accompagner les territoires ruraux dans leurs démarches de transition écologique comme par exemple la réduction des consommations énergétiques et l'usage des énergies durables.

Ont été labellisés ou en cours :

Miradoux / Lectoure / Fleurance / Saint-Clar / Mauvezin / Gimont / L'Isle-Jourdain / Pujaudran / Fontenilles / Samatan / Lombez / Saramon

Ce dispositif s'inscrit dans le Contrat Territorial Occitanie coordonné par le PETR.

B) Dispositifs contractuels

1. Le contrat de ruralité

Ce contrat entre l'Etat et le Pays Portes de Gascogne prévu sur la période 2017-2021 a permis d'accompagner 168 projets pour une aide de l'Etat de 21 745 182 euros

Les thématiques traitées ont été les suivantes :

1. L'accès aux services publics, marchands et aux soins;

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'offre de services de santé, services sportifs et de loisirs,
- Renforcer les services à destination de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et des personnes âgées
- Favoriser un maillage d'équipements équilibré à l'échelle du territoire
- Rééquilibrer l'offre de services dans les zones les plus rurales du territoire
- Accompagner l'accueil de nouvelles populations en organisant la montée en charge des services et des équipements
- Apporter une offre de services plus spécifiques à certaines populations : jeunesse, seniors.
- Poursuivre le développement de l'offre culturelle

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'attractivité des centres bourgs
- Soutenir la valorisation de l'habitat et des logements sociaux
- Soutenir le commerce de proximité
- Accompagner les tiers lieux
- Organiser des opérations collectives visant à développer le commerce et l'artisanat de proximité
- Construire, rénover, agrandir des commerces de première nécessité, de type boulangerie, boucherie-charcuterie, épicerie, multiservices en zone rurale

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);

Objectifs opérationnels :

- Construire ou agrandir des lieux d'accueil d'entreprises à vocation collective, de type hôtel d'entreprise, pépinière d'entreprise, atelier-relais, atelier de production, incubateur
- Aménager les zones d'activités : thématisation des ZA, mise en place d'une signalétique, aménagement favorisant la mobilité douce (pistes cyclables, voies piétonnes), aménagement paysager
- Accompagner le développement des circuits et filières courtes utilisant des productions locales
- Développer des outils numériques et résorber les zones blanches

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;

Objectifs opérationnels :

- Développer le recours aux mobilités douces
- Développer la multi modalité des transports
- Expérimenter de nouvelles approches de covoiturage local
- Développer le transport à la demande
- Développer des vélos routes

5. La transition énergétique

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique
- Réduire les dépenses énergétiques des bâtiments publics
- Réduire les dépenses énergétiques de l'éclairage public
- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire

6. La cohésion sociale

Objectifs opérationnels :

- Développer des initiatives sociales et solidaires
- Préserver le cadre de vie du territoire et son environnement
- Renforcer les liens ruraux urbains
- Développer une offre culturelle moderne, dynamique et plurielle
- Accompagner la démocratie participative et l'éducation à la citoyenneté

7. La réciprocité ville-campagne, innovation et coopération territoriale

Objectifs opérationnels :

- Etude des mobilités intra et interterritoriales
- Etude tiers lieux
- Aménagement d'un centre d'affaire et de télétravail
- Equipement d'un laboratoire d'initiatives rurales
- Implantation de l'office de tourisme communautaire

8. La participation citoyenne

Objectifs opérationnels :

- Etude réflexion participative sur l'accompagnement de l'économie locale
- Plan de valorisation de la biodiversité à travers le PCAET
- Participation citoyenne au développement des énergies renouvelables
- Ingénierie territoriale dédiée à la démocratie participative

2. Le contrat territorial Occitanie

Le 30 juin 2017, la Région Occitanie a validé la mise en œuvre d'une nouvelle génération de politiques contractuelles avec les territoires pour la période 2018-2021.

Il s'agit de mobiliser, dans le cadre d'un contrat entre la Région et chaque territoire, l'ensemble des dispositifs de la Région afin d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi. C'est une rencontre entre les politiques régionales et les projets de territoires des territoires concernés.

Le Contrat Territorial Occitanie entre le Pays Portes de Gascogne et la Région a été validé par la Région le 12 octobre 2018.

Le projet de territoire, autour duquel ce contrat est organisé se structure autour de 6 axes :

- Soutenir le développement d'une économie durable et locale
- Accélérer et amplifier la transition énergétique et écologique
- Améliorer la qualité des espaces de vie
- Soutenir, adapter, renforcer les services publics
- Soutenir le développement des Bourgs-Centres
- Soutenir l'innovation, l'expérimentation, la coopération à partir d'une thématique, l'itinérance

Ce contrat cadre se traduira chaque année par des **Programmes Opérationnels** qui se concrétisent par des maquettes annuelles ou bi-annuelles.

La mise en œuvre de ces programmes repose sur une implication de l'ensemble des acteurs : Région, Pays, mais aussi Etat, Département du Gers et Conseil de Développement. Un **comité de Pilotage stratégique et de suivi** a été mis en place.

3. Le programme LEADER

Leader signifie « Liaisons Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale ».

C'est un programme européen de développement rural qui permet de soutenir des initiatives innovantes et structurantes sur des territoires ruraux en favorisant une approche ascendante et participative. Ce sont les Groupes d'Action Locaux (territoires Leader) qui définissent leur stratégie et les orientations qu'ils donnent au dispositif LEADER pour financer cette stratégie.

Pour répondre aux besoins du territoire, sept enjeux ont été identifiés et se traduisent de manière opérationnelle en sept fiches-actions :

Economie territoriale et innovation : Accompagner le développement des acteurs économiques et promouvoir l'économie de proximité, sociale et solidaire

Tourisme : Développer le tourisme en valorisant les ressources touristiques, patrimoniales, culturelles et naturelles

Services à la population : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires

Culture et bien vivre ensemble : Soutenir une offre culturelle soucieuse du bien vivre ensemble

Energies, mobilité et intermodalité : Accompagner le territoire vers une excellence énergétique et une mobilité durable

Coopération interterritoriale et transnationale : Développer la coopération entre territoires

Fonctionnement du GAL et animation territoriale : Animer, gérer et évaluer le programme LEADER

Pour la période 2014-2020, le Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Auch se sont regroupés autour d'une stratégie commune et ont formé un GAL unique. Une enveloppe de 3 260 000€ a été attribuée à ce GAL pour décliner sa stratégie « **Développer durablement le territoire en valorisant ses potentiels économiques et en préservant sa qualité de vie** ».

Le territoire du GAL est le périmètre géographique pour la mise en œuvre de la stratégie Leader. Ce territoire correspond au territoire du Pays Portes de Gascogne et du Pays d'Auch hors Grand-Auch Cœur de Gascogne.

4. La convention EAC avec la DRAC en 2017

Il s'agit de favoriser la mise en place de « Parcours culturels tout au long de la vie ».

Pour cela, les signataires, s'engagent à soutenir l'accès aux œuvres artistiques et culturelles et la prise en considération en priorité du jeune public (enfance et jeunesse) – dans le cadre scolaire, péri et extra-scolaire –, et aussi des publics empêchés, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en recherche d'emploi et en difficultés sociales. La mixité sociale et culturelle sera privilégiée.

Le cadre :

- L'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes, sera ciblée sur la curiosité, l'expérience sensible et la pratique plutôt que sur la simple consommation culturelle.
- Le développement de la pratique amateur, enjeu fondamental tant du point de vue du développement des individus, de la formation des citoyens que de l'enjeu de cohésion sociale et de démocratie, sera encouragé.
- Des actions ciblées seront mises en œuvre pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.
- Le soutien à la structuration des services publics de la culture et du monde associatif sera privilégié par la mise en place d'actions d'accompagnement. Un temps de formation des personnels encadrants des groupes constitués sera mis en place pour une meilleure appréhension des enjeux de la résidence de territoire.
- Toute action culturelle sera présentée, valorisée auprès du public par des temps de conférences, débats.

UN TRAVAIL AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

1/ Les domaines artistiques et culturels repérés sur le territoire et qui constituent des points d'appui :

- Les arts visuels
- La culture scientifique et technique
- Le livre et la lecture
- Le spectacle vivant
- Le patrimoine matériel et immatériel

2/ Les acteurs culturels repérés sur le territoire et qui constituent des points d'appui pour la réalisation des objectifs de la convention :

Le Centre d'art de Photographie Lecture, la Maison Des Ecritures de Lombez, l'association A Ciel Ouvert, l'association Culture Portes de Gascogne, le Pays Portes de Gascogne, la Librairie tartinerie de Sarrant, la MJC de l'Isle Jourdain, l'association Le Soc, le réseau des bibliothèques du Pays

De plus, le Pays Portes de Gascogne est également couvert par de nombreuses associations qui irriguent le territoire et développent des actions culturelles au plus près des habitants.

3/ Le public concerné sur le territoire et en particulier :

Les publics jeunes à travers les structures scolaires et périscolaires.

Recherche de nouveaux publics : clubs sportifs, entreprises, commerçants...

Les publics empêchés : maisons de retraite, EHPAD, centres sociaux, instituts médicaux-sociaux

Les structures favorisant le lien avec les nouveaux habitants : comités des fêtes, offices de tourisme, associations socio-culturelles...

Art et environnement, commandes artistiques semi-pérennes réalisées en lien avec le paysage, l'environnement et les habitants, dans l'espace public.

5. Le PCAET

Doté d'un PCAET pour le compte de son territoire, le PETR accompagne ses 5 EPCI autour de 4 axes :

Développer une **économie plus responsable**

Préserver une **agriculture ancrée** dans le territoire

Maîtriser sa **consommation d'énergie**

Produire **localement** plus d'énergie

Les objectifs chiffrés attendus pour 2030 sont de :

- Diminuer de 34% d'émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)
- Diminuer de 19 % la consommation d'énergie finale
- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable

Parmi les 215 actions inscrites dans le Plan Climat du Pays Portes de Gascogne on trouve par exemple les suivantes :

- Développer les mobilités douces (MOBILIBRE, schéma directeur vélo)
- Rénover 570 logements par an
- Rénover 4200 m² de bâtiment public par an
- Installer 180m² de toiture photovoltaïque posé chaque semaine
- Installer 83 hectares de photovoltaïque au sol

- Développer la pratique du télétravail à mesure de 365 personnes par an de plus qui télétravaillent au moins 1 jours par semaine

Ces actions peuvent être portées par les 5 Communautés de Communes composant le Pays (voir carte ci-contre), le PETR Pays Portes de Gascogne, les 10 partenaires institutionnels associés au projet, ou encore des associations ou structures partenaires.

Pour en savoir plus : <https://www.paysportesdegascogne.com/energie/le-plan-climat/>

6. Le programme « Territoire d'Industrie » Un contrat validé en février 2020

Le PETR est engagé et chef de file de la coopération depuis 2019 aux côtés du PETR Garonne Quercy Gascogne dans le dispositif national « Territoires d'Industrie » de reconquête industrielle et de développement des territoires lancé par l'Etat pour la période 2018-2022.

Le périmètre interdépartemental concerne 11 Communautés de communes et plus de 200 000 habitants.

Ce dispositif vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et établissements publics au service de projets à visée industrielle locaux. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Région Occitanie, en charge du pilotage de cette nouvelle politique en lien étroit avec l'Etat.

Voici les délibérations du Conseil Syndical concernant ce dispositif :

- 17 Juin 2019 validation mission d'accompagnement TI
- 5 décembre 2019 animation TI
- 20 février 2020 validation protocole TI
- 27 octobre 2020 validation lancement phase 2 TI

Le contrat a été officiellement validé en commission permanente de la Région Occitanie le 7 février 2020 : il formalise une stratégie en 5 axes et une première labellisation de 32 projets dont 12 sur notre PETR et 2 interdépartementaux.

Les porteurs de projets sont des acteurs privés ou des Communautés de communes.

Suite à la validation du contrat en février 2020, une chargée de mission recrutée par le PETR du Gers anime le contrat interdépartemental (Charlotte CHAMPOISEAU depuis le 1/04/20) au service des 2 PETR.

Ce recrutement temporaire pour 2 ans bénéficie d'un fort soutien financier de l'Etat. L'animatrice offre un appui de proximité les porteurs de projet labellisés et amplifie l'animation pour identifier de nouveaux projets mûres (phase 2 du contrat et phases suivantes) ou axes d'évolution du contrat en lien avec le plan de relance (en lien étroit avec les développeurs économiques des EPCI)

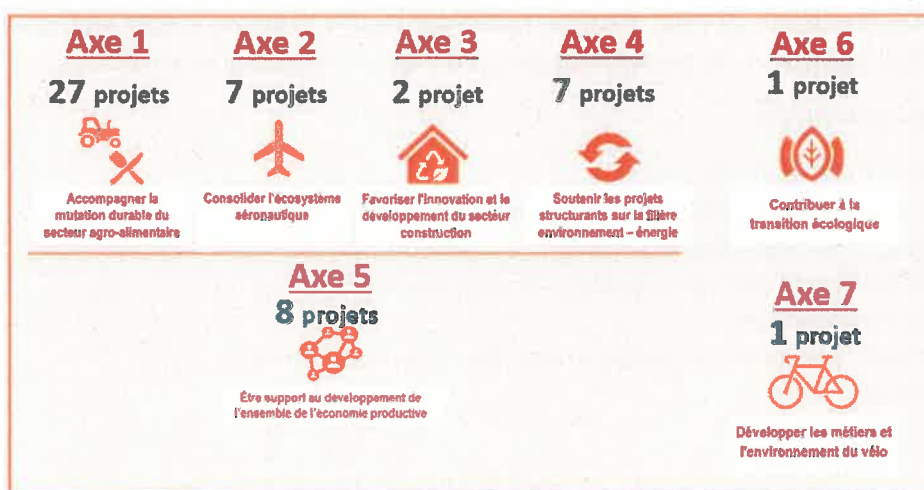
Une deuxième phase du contrat engagé au second semestre avec le Plan de relance

Au regard de la crise sanitaire et économique, le gouvernement a annoncé le 4 sept 2020 l'**accélération des investissements dans les Territoires d'industrie avec des moyens renforcés pour aider les entreprises industrielles et les collectivités à accélérer la relance.**

Depuis l'automne 2020, **une phase 2 du contrat a été engagée**, pour intégrer des **projets supplémentaires pouvant favoriser la relance économique et la transition écologique**, en appui étroit avec les Communautés de Communes.

En 2020, 21 nouveaux projets ont été intégrés suite à la validation du Comité de pilotage régional « Territoires d'industrie » : dont 11 sur le PETR.

Lors du Comité Local de validation de projets, 2 axes sont également ajoutés (vélo et transition écologique), comme le montre la figure suivante.



Le Territoire d'industrie 32/82 évolue donc à un total de 53 projets, dont 23 sur le Pays Portes de Gascogne et 2 interdépartementaux. C'est plus de 152 millions d'euros d'investissement prévus sur les 2 PETR (72 millions sur notre PETR et 2,6 sur les projets interdépartementaux)

2.2 DIAGNOSTIC ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE

Le présent état des lieux est dressé sur la base des 13 indicateurs socles nationaux définis par le Ministère de la Transition Ecologique. Au gré des thématiques, il peut être complété par des indicateurs supplémentaires.

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque territoire, l'Etat a proposé ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux auxquels s'ajoute un objectif sociétal.

Les 6 objectifs environnementaux :

- 1) La lutte contre le changement climatique
- 2) L'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- 3) La gestion de la ressource en eau
- 4) L'économie circulaire, les déchets et la prévention des risques technologiques
- 5) La lutte contre les pollutions
- 6) La biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 7) L'impact sociétal

Les 13 indicateurs environnementaux veillant à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire :

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

A) ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Quelques chiffres :

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (teqCO₂) (total) Données 2012 : 648 000

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (teqCO₂) (par habitant) Données 2020 : 7

Émissions de gaz à effet de serre énergétiques du territoire (teqCO₂) (par habitant) Données 2017 : 239 840

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) MWh Données 2017 : 1 432 765

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) MWh Données 2018 – toutes filières EnR : 207 816

Production annuelle d'hydroélectricité sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018 : 0,12 %

Production annuelle solaire sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018 : 26,98 %

Production annuelle bois-énergie sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018 : 68,38 %

Production annuelle bioénergie électrique sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018 : 3,89 %

Production annuelle bioénergie thermique sur production totale d'EnR du territoire (%) Données 2018 : 18,63 %

Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (communes Occitanes) - source OREO (%) 2017 : 14,70 %

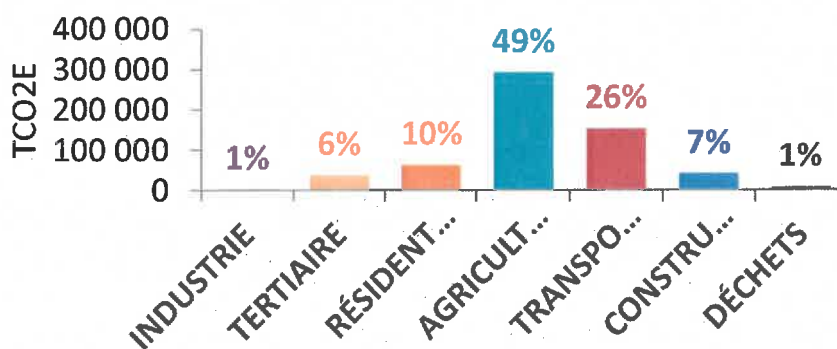
Le profil d'émission de GES

Les résultats du bilan carbone territorial sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

les émissions comptabilisées sont celles des 7 gaz du protocole de Kyoto 2 ;

le périmètre est le périmètre réglementaire (Scope 1 et 2 – cf. Annexe 1) enrichi du poste « Construction » qui évalue les émissions de l'activité de construction de bâtiments sur le territoire ;

les résultats sont exprimés en « t CO₂ équivalentes » [tCO₂e] (cf. Annexe 1).

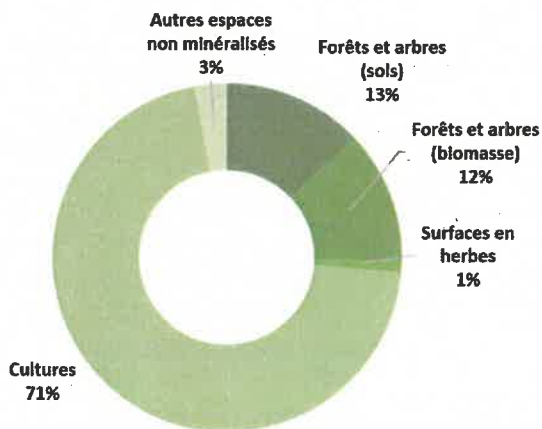


Profil d'émissions de GES du Pays Portes de Gascogne (2016)

Les émissions de GES annuelles du territoire du Pays Postes de Gascogne se montent à 590 000 tCO₂e. Sur le territoire, l'agriculture est le premier poste d'émissions (49%), devant le transport de personnes et de marchandises (26%), le résidentiel (10%), la construction de bâtiments (7%), et le tertiaire (6%). On note aussi que l'ensemble des émissions des bâtiments (résidentiel + tertiaire) représente 16% du bilan territorial.

	T CO ₂ e	%
Industrie	3 187	0,5%
Tertiaire	36 878	6%
Résidentiel	62 308	10%
Agriculture	292 000	49%
Transport	151 750	26%
Construction	41 594	7%
Déchets	7 167	1%
Total	594 883	100%

Le stockage de CO₂ dans les sols et sous-sols

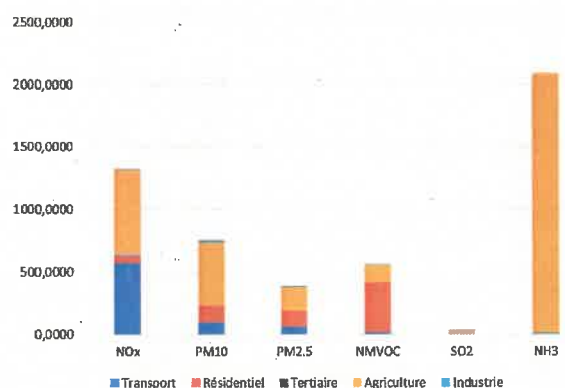


Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, 46 millions de t_{éq}CO₂ sont stockés dans les sols et sous-sols, par les végétaux et la biologie des sols. Cela représente 56 ans d'émissions du territoire (1 ha agricole = 190 t_{éq}CO₂). Au vue ces chiffres, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les espaces de séquestration naturelle de carbone, et consolider les quantités de carbone stockées dans ces espaces (par des pratiques culturales diminuant les labours, la mise en place de bandes enherbées, de haies, l'agroforesterie...). Pour cela, il faut préserver le

couvert végétal du territoire. L'activité agricole peut donc jouer un rôle important dans cette perspective.

La qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu majeur au niveau national, mais représente à l'échelle du territoire un enjeu moindre. En effet il n'a pas été constaté d'épisode de pollution ces dernières années.



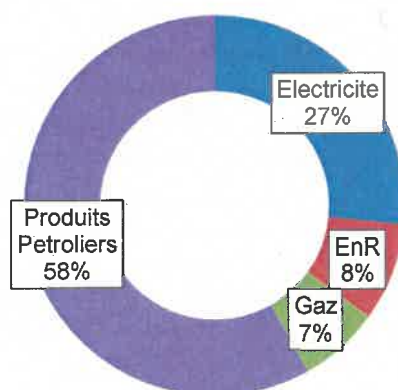
Le transport et l'agriculture représente les principaux enjeux du territoire et sont les 2 secteurs principalement responsables d'émissions d'oxyde d'azote (NOx). A noter que l'agriculture représente à elle seule la totalité des émissions de NH₃, en raison de l'utilisation de d'engrais azotés épandus sur les cultures.

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Sources Diagnostic PCAET 2018

Les consommations d'énergie finale du territoire se montent à 1 500 000 MWh.

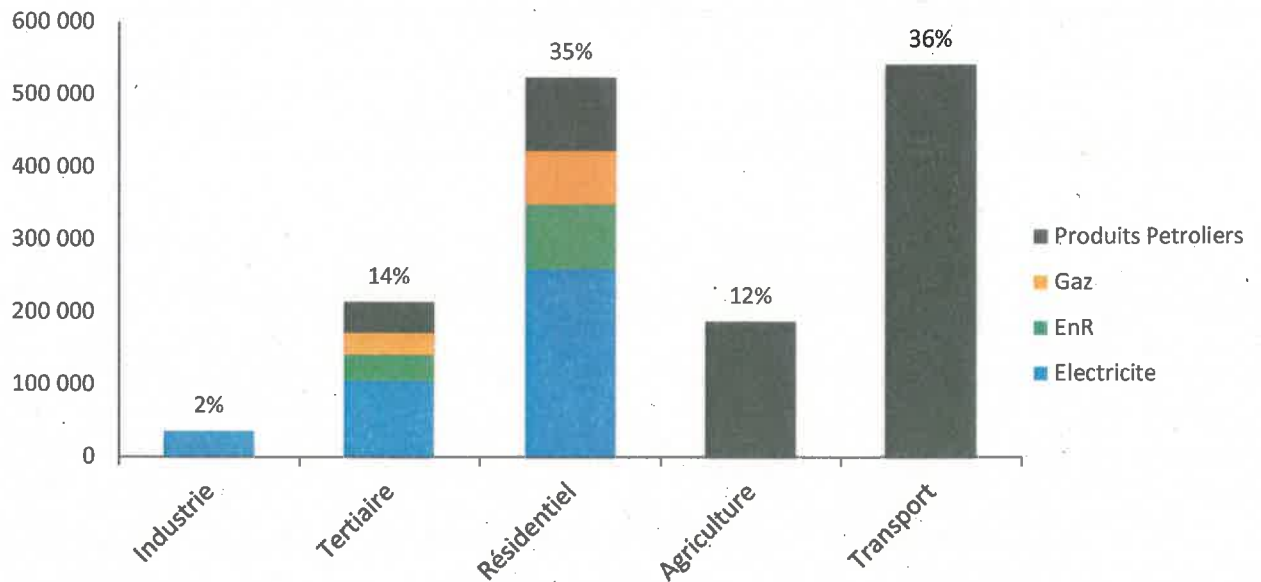
Cela correspond par exemple au fonctionnement à pleine puissance d'une centrale nucléaire de 900 MW pendant 2 mois et demi.



Consommation d'énergie finale par source

Sur le territoire, on a une consommation globale dominée par les produits pétroliers (58%), suivi par l'électricité (27%), les énergies renouvelables (8%) et le gaz (7%). Les produits pétroliers sont employés en premier lieu dans le secteur des transports (carburant) mais il reste encore un nombre important de logements chauffés au fioul dans le résidentiel. L'électricité est la première énergie consommée dans le résidentiel, tout comme dans le tertiaire.

Ces consommations se répartissent par énergie et par secteur de la manière suivante.



Consommation d'énergie finale par secteur et par source en MWh

Le premier poste de consommation énergétique est le **transport** (36% des consommations d'énergie du territoire) avec les carburants (essence et gasoil, intégrant la part de biocarburant). Le second poste est celui du **résidentiel** (35%) dont 50% correspond à de la consommation d'électricité. En troisième lieu on trouve le secteur **tertiaire** (14%), pour lequel c'est l'électricité qui est la première énergie consommée (49%). Dans **l'agriculture** (12%), les consommations d'énergie estimées correspondent au carburant des engins agricoles (l'énergie des bâtiments agricoles est incluse dans les postes résidentiel ou industriel suivant leur typologie). Enfin **l'industrie** consomme 2% de l'énergie du territoire, dont la quasi majorité d'électricité.

Les ENR comptabilisées ici correspondent aux ENR produites ou consommées sur le territoire hors électricité, selon la méthodologie d'OREO :

- chaufferies bois;
- bois-bûche chez les particuliers,
- panneaux photovoltaïques.

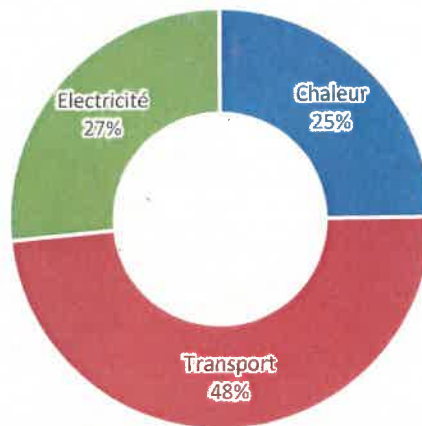
Le détail sur les ENR est fait dans le chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Le tableau suivant présente le détail des chiffres de la consommation d'énergie du territoire.

	Industrie	Tertiaire	Résidentiel	Agriculture	Transport	Total	%
Électricité	35 471	105 060	259 380	0	0	399 911	27%
EnR	169	36 050	89 740	0	0	125 959	8%
Gaz	0	30 060	73 600	0	0	103 660	7%
Produits Pétroliers	0	42 830	101 280	187 000	542 000	873 110	58%
Total	35 640	214 000	524 000	187 000	542 000	1 502 640	100%

Consommations d'énergie finale par secteur et par source, en MWh

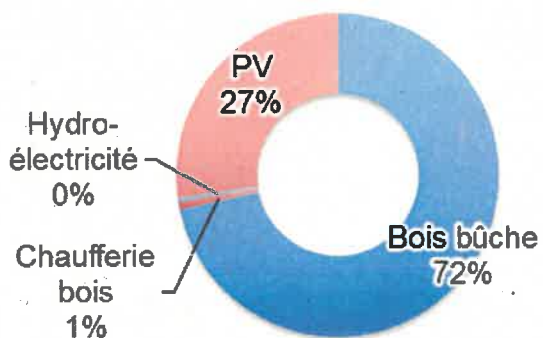
La répartition des consommations d'énergie par usage qu'on en déduit est la suivante, avec une majorité d'usage transport sur le territoire, tous secteurs confondus.



Répartition des consommations d'énergie par usage

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

En 2018 la production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Portes de Gascogne s'élevait à 207 816 MWh soit 11.5% (172 GWh) des consommations totales du territoire avec la répartition suivante :



Malgré une faible ressource locale, le **bois bûche** représente **72%** des **productions d'énergie renouvelable**, représentant essentiellement le chauffage domestique. Le Pays a pour sa part des **productions photovoltaïques importantes** (parc photovoltaïque de Saint-Clar et Fontenilles par exemple) représentant **27%** de la **production d'ENR**. Le potentiel de développement théorique de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque est important au vu du bon taux d'ensoleillement du territoire.

Réseaux de distribution d'énergie :

Le Pays est doté de nombreux réseaux électriques avec 8 postes sources et une **capacité d'injection d'électricité renouvelable d'environ 43 MW disponibles** (Figure 1). Concernant le gaz naturel, seules 16 communes sur les 160 que compte le territoire sont dotées d'un réseau au gaz naturel (Figure 2).

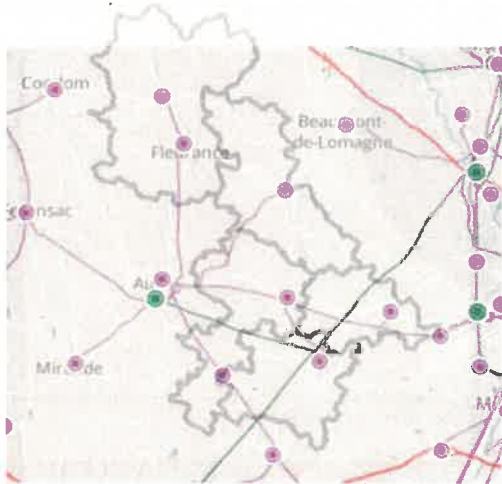


Figure 1 : Réseau de distribution électrique

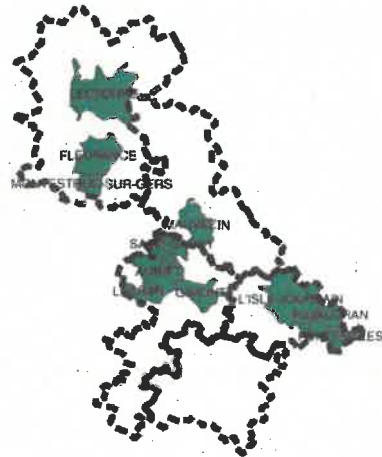
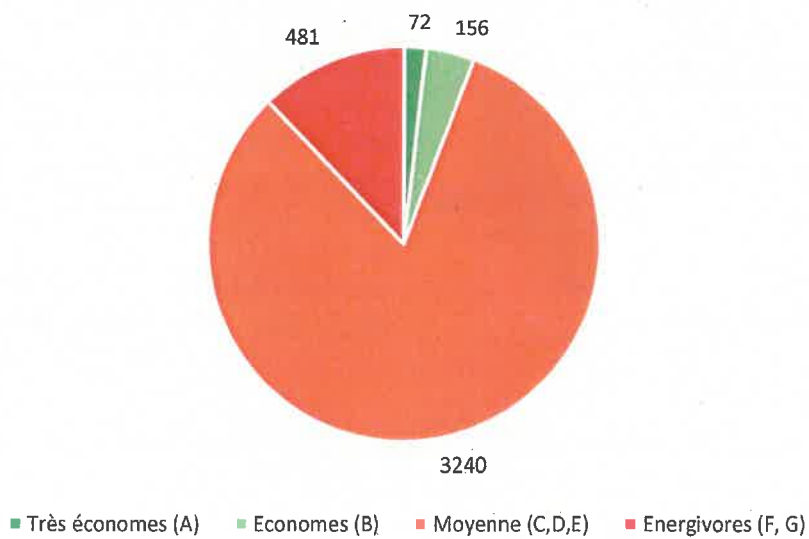


Figure 2 : Réseau de distribution du gaz naturel

Rénovation énergétique et chauffage :

Répartition du parc immobilier par étiquette DPE



Si l'on analyse la répartition des logements mis en vente sur le territoire de 2013 à 2019, on observe que 82% d'entre eux entrent dans la catégorie performances énergétique moyenne. 12.8% dans la catégorie énergivore et moins de 6% classés en performance énergétique économe et très économe. Au sein du parc de résidence principale en 2017, 22.70% des logements étaient chauffés via une énergie pétrolière.

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

a) Activité agricole sur le territoire

La surface agricole utile s'élevait en 2016 à 163 547 hectares sur le territoire du Pays Portes de Gascogne. Pour 11.70% de cette surface la production était engagée en agriculture biologique, cela représente 19 135 hectares.

Pour cette même année le PETR comptait sur son territoire 2 226 exploitations agricole dont 532 étaient engagées en agriculture biologique en 2019.

b) Agriculture et alimentation locale

A l'instar du reste du département du Gers, le Pays Portes de Gascogne participe au projet alimentaire de territoire départemental. Par ailleurs la Communauté de Commune des Bastides de Lomagne a déployé en 2020 un PAT à l'échelle de l'intercommunalité.

Surface agricole utile du territoire Données 2016 **163 547**

Part de la SAU engagée en agriculture biologique Données 2016 **11,70 %**

Surface agricole utile engagée en agriculture biologique **19 135**

Nombre d'exploitations agricoles du territoire **2 226**

Nombre d'exploitations agricoles engagées en agriculture biologique Données 2019 **532**

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

La part modale des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (données 2017) sur le Pays Portes de Gascogne est de 2,20%.

Elle semble très faible mais c'est la part modale la plus élevée des 4 PETR gersois qui commence à 0,90%. Cette faible part modale s'explique en grande partie par la configuration du territoire particulièrement rural. La voie ferrée entre Auch et Toulouse explique en partie le taux plus important que dans les autres territoires gersois. Pour pallier à cette faible part modale, les collectivités ont développé un service de transport à la demande. Si celui-ci ne répond pas à toutes les demandes, il est néanmoins très apprécié.

Afin de répondre à cette problématique, le Pays Portes de Gascogne engage une expérimentation dans une approche complémentaire avec le dispositif Rezo Pouce, système de covoiturage organisé et sécurisé Il est de plus à rappeler qu'en 2021, la Région Occitanie est devenue AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités). C'est donc elle qui a la compétence mobilités du quotidien.

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Quelques chiffres :

Le territoire du Pays Portes de Gascogne, qui représente quelques 2000 km² est composé de 5 EPCI qui gèrent quelques 2000 kms de voirie secondaire

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisé (données 2021) : 9 km.

Elles sont principalement représentées sur la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la communauté de communes du Savès.

Part modale des modes actifs dans les déplacements domicile-travail (données 2017) : 0,80%

Nombre d'aires de covoiturage (données 2018) : 9

Le Pays est en cours d'élaboration d'un schéma directeur cyclable qui donnera courant 2022, les recommandations en matière d'aménagements sécurisés. Plusieurs projets sont déjà identifiés. Un projet reliant Auch à l'Isle-Jourdain en passant par l'ancienne RN124. Ce projet est porté par le Conseil Départemental du Gers.

D'autres aménagements, hors-pistes cyclables sécurisées sont pressenties sur des routes à faible trafic routier. Il s'agit d'aménagements spécifiques en routes partagées avec des signalétiques adaptées. Le premier tronçon identifié est celui de l'axe l'Isle-Jourdain Samatan par la RD

Il est aussi à signaler qu'une étude particulièrement importante sur le thème des mobilités cyclables est en cours de réalisation. Il s'agit de l'étude intitulée « Ecosystème territorial des usages et métiers du vélo ». Cette étude préconisera, dès 2022, es aménagements cyclables spécifiques et partagés pour développer une véritable culture du vélo sur ce territoire.

Rappelons aussi que le Pays Portes de Gascogne porte la compétence de location de vélos à assistance électrique dans une dynamique de mobilités alternatives décarbonées dans le cadre d'un schéma de valorisation territoriale d'itinéraires de découverte artistique et culturelle. Il gère actuellement une flotte de 50 VAE qui doit passer, d-ès 2022 à 80 VAE.

Autres données à renseigner :

Nombre de véhicules bas carbone (électrique, hybrides, GNV, hydrogène)

Part des véhicules bas carbone dans le parc automobile

Nombre de véhicules bas carbone (électrique, hybrides, GNV, hydrogène) dans le parc des collectivités (VL, utilitaires, TC)

Part de véhicules bas carbone dans le parc des collectivités

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public

Risques liés aux inondations

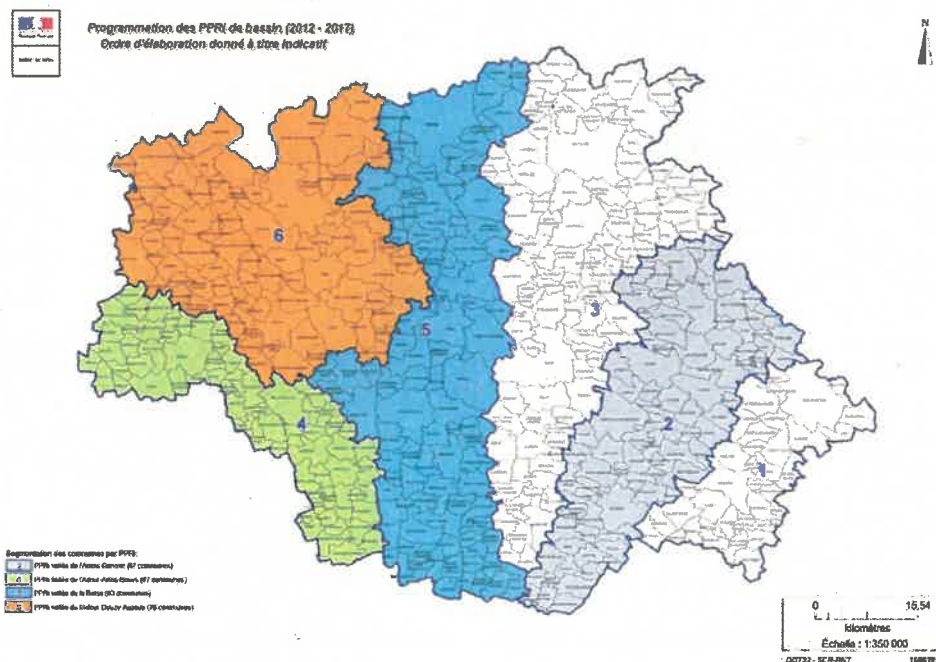
Le Pays Portes de Gascogne est particulièrement touché par les risques d'inondations. Plusieurs communes ont d'ailleurs été particulièrement touchées ces dernières années (Fleurance, Mauvezin ou l'Isle-Jourdain notamment). Comme le montre la carte ci-dessous, ce territoire est découpé en 3 PPRi, à savoir :

Le PPRi n°1 concernant la vallée de la Save (autour de l'Isle-Jourdain, Samatan, Lombez)

Le PPRi n°2 concernant la vallée Arrats-Gimone (autour de Mauvezin, Cologne, Gimont, Saramon, Simorre)

Le PPRi n°3 concernant la vallée du Gers (autour de Miradoux, Lectoure, Fleurance)

Des investissements sont à prévoir en termes d'entretien des ouvrages d'art, des canaux et rivières mais aussi en matière d'aménagements de types digues, barrières anti inondations, batardeaux. Il y a aussi tout un travail préventif liés aux aménagements aux zones d'extension des crues et à la limitation de l'artificialisation des sols.



Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

L'eau potable sur le territoire du Pays Portes de Gascogne est un véritable enjeu. Elle est quasi totalement liée au système Neste pour son approvisionnement. La perte en fuite d'eau potable sur le territoire se situe autour de 30%, comme pour le territoire voisin le Pays d'Armagnac. C'est pourquoi le PETR a accompagné en 2021, dans le cadre de son C2RE, la consolidation et la sécurisation de plusieurs château d'eau et d'ouvrage lié à l'approvisionnement en eau potable.

Au regard de la concurrence croissante entre les usages (agricole, domestique, touristique) et des coûts de traitement toujours plus importants, il est nécessaire de se préoccuper de la ressource en eau de manière transversale et multisectorielle.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Pour l'année 2020, un Gersois à en moyenne produit 495,8 kg de déchets (hors gravats).

Au niveau du Gers, la production générale en une année s'élève donc à 102 483 tonnes (hors gravats).

La production générale de déchets est composée par 4 groupes :

- les ordures ménagères = 46 958 tonnes soit 227,2 kg/an/habitant
- les déchets de déchèterie = 34 963 tonnes soit 174,5 kg/an/habitant
- la collecte sélective (poubelle jaune + verre) = 19 796 tonnes soit 95,8 kg/an/habitant
- les textiles (TLC) = 766 tonnes soit 3,7 kg/an/habitant

Les enjeux :

Le tri des déchets / Le compostage / Le réemploi / La réduction du gaspillage alimentaire

La transférabilité des bonnes pratiques

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Les objectifs réglementaires du PCAET

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial stipule que les PCAET doivent établir « une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ».

L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial fixe la liste des polluants à prendre en compte :

- Nox : oxydes d'azote
- PM10 : particules fines de diamètre inférieur à 10 microns
- PM2,5 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns
- COV : composés organiques volatiles (dérivés du benzène)
- SO2 : sulfures
- NH3 : ammoniac

On retrouve ici les caractéristiques des différents polluants :

- les Nox relèvent essentiellement de l'agriculture et du transport

Les COVNM sont essentiellement issus des logements et dans une moindre mesure de l'agriculture

- le NH3 (ammoniac) est quasi-exclusivement d'origine agricole sur le territoire.
- les PM10 et PM2,5 sont aussi majoritairement d'origine agricoles, mais également résidentielle et industrielles.
- Le SO2, faible aujourd'hui sur le PETR provient de sources très diversifiées

Les leviers d'actions à mettre en œuvre pour poursuivre cette réduction des émissions de polluant atmosphérique sont :

- La baisse des émissions liées aux transports :
- La réduction des trafics (transports en commun, déplacement doux, co-voiturage, etc.)
- Dans une moindre mesure le développement de motorisations alternatives (électrique, GPL) qui jouent sur les émissions liées aux carburants mais pas sur celle liées à l'usure des pneus et plaquettes de frein.
- La baisse des émissions résidentielles :
- Réduction des consommations de fioul et de gaz par la baisse des consommations (isolation des bâtiments, équipement performants) et le développement des énergies renouvelables,
- Optimisation des chauffages au bois pour une meilleure combustion (foyers fermés, poêle à bois, chaudière et réseaux de chaleur), avec le déploiement d'équipement labellisé « Flamme verte 7*»
- Sensibilisation sur la pollution de l'air intérieure (solvant).
- La baisse des émissions agricoles :
- La réduction de l'utilisation d'engrais.

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Le Pays Portes de Gascogne est un territoire fortement cultivé (grenier à blé du Gers) avec un SAU de 80% de son territoire. Il a aussi le plus fort taux de pression foncière urbanisée du Gers. Pour autant, avec 33 habitants au km², il reste un territoire où la pression urbaine sur les milieux naturels est faible. La question des trames vertes et bleues est pourtant un enjeu majeur des continuités écologiques de son milieu naturel où quatre types d'écosystèmes sont présents.

Quatre types d'écosystèmes présents sur le Pays Portes de Gascogne

- 1) L'écosystème agricole
- 2) L'écosystème forestier
- 3) Les écosystèmes humides et aquatiques continentaux
- 4) L'écosystème urbain

1) L'écosystème agricole

En France métropolitaine, les écosystèmes agricoles couvrent environ 54 % du territoire. En Pays Portes de Gascogne, 80% du territoire est en Surface Agricole Utile. D'un point de vue fonctionnel, les écosystèmes agricoles incluent l'ensemble « sol-plante » de la parcelle agricole, les êtres vivants qui y circulent (animaux d'élevage comme sauvages) et les éléments semi-naturels (haies, arbres isolés, mares, bords de parcelle, etc.). Depuis les années 1970, les écosystèmes agricoles ont été les témoins des effets de la politique agricole commune, en particulier la concentration des exploitations, la spécialisation des territoires autour d'un nombre limité de productions et la simplification des rotations culturales.

Quels sont les services rendus par les écosystèmes agricoles ?

Lieux de la production de la plupart des biens destinés à l'alimentation humaine, les écosystèmes agricoles abritent une riche biodiversité, animale et végétale, sauvage et domestique. Cette dernière constitue le support de biens et services qui bénéficient à l'ensemble de la société française, mais aussi un patrimoine remarquable.

Au niveau économique

La diversité des espèces associée aux écosystèmes agricoles participe activement à la régulation des conditions de culture. Les micro-organismes et les animaux vivant dans les sols contribuent à la structuration de ces derniers et à la fourniture d'éléments nutritifs aux plantes cultivées. Ils influent aussi sur la capacité des sols à stocker l'eau et à la restituer aux végétaux. Par ailleurs, les insectes et les oiseaux qui vivent dans les parcelles cultivées régulent les populations de ravageurs. Les insectes pollinisateurs, quant à eux, sont indispensables à certaines cultures (fruitiers, légumes, oléagineux...).

En matière de régulation et de protection contre les aléas

Certaines composantes des écosystèmes agricoles, comme les espaces enherbés, contribuent à la régulation de la qualité de l'eau, utilisable ensuite pour des usages variés. D'autres jouent un rôle significatif dans la régulation des crues et de l'érosion des sols en freinant les écoulements – c'est le cas des haies – ou en favorisant l'infiltration, à l'instar du couvert végétal hivernal. Les techniques culturales influencent grandement la régulation et, dans certains cas, contribuent directement et indirectement aux problèmes d'inondations ou de coulées de boues.

En matière de loisirs, culture et patrimoine

Les écosystèmes agricoles peuvent constituer des paysages plaisants et attrayants pour des activités récréatives de plein air, comme la randonnée ou l'agritourisme. Certains paysages agricoles – vignes, vergers... - ont également une dimension patrimoniale importante et font l'objet d'un fort attachement de la part des Français.

Quel est leur état écologique ?

L'évolution des pratiques culturales a des impacts positifs ou négatifs sur la diversité des espèces des écosystèmes agricoles. L'usage de produits phytosanitaires conjugué à la réduction des surfaces de prairies, des milieux humides, des haies et des alignements d'arbres ont de lourdes conséquences sur la faune, en particulier dans les zones de grandes cultures. Les populations d'oiseaux, d'insectes et de chauves-souris sont particulièrement touchées.

Les sols s'appauvrissent : la teneur moyenne en carbone organique des sols des parcelles cultivées et leur activité biologique (bactéries, microfaune et lombrics) ont diminué dans plusieurs régions.

Les impacts négatifs des intrants de synthèse tendent par ailleurs à s'étendre au-delà des écosystèmes agricoles.

Certains effets du changement climatique sont déjà perceptibles : floraisons précoces pour les arbres fruitiers, avancement des dates de récoltes, longues périodes de sécheresse plus fréquentes...

Parallèlement, la combinaison de plusieurs événements climatiques, même s'ils n'apparaissent pas exceptionnels, peuvent avoir des conséquences très importantes sur le rendement des cultures, comme cela a déjà été le cas en 2016 marqué par un hiver doux suivi d'un printemps pluvieux.

L'écosystème forestier

Le système forestier du Pays Portes de Gascogne est modeste mais présent. Il est composé de quelques forêts conséquentes comme celle de la forêt de la Bouconne sur la Gascogne Toulousaine, de la forêt de St Elix d'Astarc et d'autres bois sur la Lomagne Gersoise. Des linéaires autour des chemins de randonnées, des rivières contribuent à un mélange d'essence principalement feuillues. Une replantation de haies et d'arbres en parcelle (agroforesterie) est particulièrement pratiquée sur ce territoire grâce à l'association Arbre et Paysage 32.

Quels sont les services rendus par les écosystèmes forestiers ?

Au niveau économique

La valeur commerciale de la récolte totale du bois des forêts est difficile à estimer sur le Pays Portes de Gascogne. Elle représente une source différenciée selon la destination économique du bois (papèterie, bois de chauffage, bois fragmenté pour le paillage...). La forêt produit aussi une multitude d'autres biens qui représentent plusieurs milliers d'euros de chiffre d'affaires annuel : gibier, champignons, châtaignes, miel...

En matière de régulation et de protection contre les aléas

Par la photosynthèse, les forêts séquestrent le carbone et jouent à ce titre un rôle écologique majeur dans la lutte contre le changement climatique.

Elles influent de manière positive sur les conditions environnementales locales : évapotranspiration, albédo, feuillage filtrant, obstacle physique aux mouvements d'air horizontaux, etc.

Elles contribuent à la disponibilité globale en eau, à la régulation des débits de crue et à l'atténuation de la pollution des eaux souterraines et superficielles (nitrates, phosphates, pesticides).

Certaines forêts ont un rôle protecteur contre les aléas naturels (avalanches, glissements de terrain, chutes de blocs, crues et inondations) en particulier en zone de montagne.

Pour repère, en France, dans l'ensemble, la filière forêt-bois représente un puits de carbone estimé à environ 100 millions de tonnes de CO₂eq par an

30 millions de tonnes de CO₂eq évités annuellement grâce à la filière forêt-bois

Les écosystèmes humides et aquatiques continentaux

Les écosystèmes humides et aquatiques continentaux recouvrent un ensemble très varié de milieux, naturels ou artificiels, tous caractérisés par la présence d'eau permanente ou temporaire : cours d'eau, prairie humide, étangs, marais, retenues d'eau, etc. L'eau peut y être stagnante ou courante.

Les rivières du Pays Portes de Gascogne, Gers, Gimone, Arrats, Save, proviennent toutes du système Neste. Elles participent dans un écosystème complexe, grâce à des prairies humides, à rendre des services (aménités), très importantes pour l'environnement, que l'ADASEA du Gers, étudie notamment les prairies humides de la Gimone.

Quels sont les services rendus par les milieux humides et aquatiques continentaux ?

Au niveau économique

Avec plusieurs centaines d'adhérents, la pêche et la chasse constituent une activité importante dans le territoire avec une activité canoé sur le Savès qui se développe chaque année.

En matière de régulation et de protection contre les aléas

Les milieux humides et aquatiques permettent de réguler la qualité des eaux de surface par leur capacité de rétention de l'azote, du phosphore, des matières en suspension et des micropolluants organiques. Par ailleurs certains d'entre eux permettent un stockage de l'eau et un ralentissement des écoulements, jouant ainsi un rôle d'atténuation des crues.

En matière de loisirs, culture et patrimoine

Les milieux humides et aquatiques continentaux sont le support de nombreux sports d'eau douce et de plein air (baignade, randonnée...). Ils accueillent également d'autres types d'activités : pédagogiques, observations naturalistes (CPIE et ADASEA du Gers), ressourcement... Certains ont enfin une dimension patrimoniale indéniable, due à la faune et à la flore spécifique qu'ils abritent ou à l'histoire attachée aux lieux (parcours pédagogique sur la Save).

Quel est leur état écologique ?

En France, environ la moitié des milieux humides a disparu entre 1960 et 1990. La reconnaissance des différents intérêts que peuvent revêtir ces milieux a cependant permis un ralentissement de cette régression depuis 1990. Le Pays Portes de Gascogne, sur sa partie Sud, bénéficie d'une zone Natura 2000 riche d'un écosystème qu'il convient de préserver.

Les milieux humides et aquatiques présentent une biodiversité d'une grande richesse grâce à leurs habitats essentiels pour un grand nombre d'espèces (inventaire faunistique et floristique réalisé à Mauvezin sur la partie zone humide).

Les pollutions qui affectent les milieux humides sont majoritairement dues aux activités humaines. Azote, phosphore, métaux lourds, PCB, insecticides... Elles proviennent en particulier des écosystèmes agricoles et urbains.

Les espèces des écosystèmes aquatiques subissent également les effets de la fragmentation et de la destruction des habitats.

Enfin, dans le contexte actuel de changement climatique, le développement de certaines cultures très consommatrices en eau – comme le maïs irrigué - peut être source de stress hydrique dans certaines régions françaises lors d'épisodes de sécheresse et affecter le fonctionnement des milieux.

L'écosystème urbain

Les milieux urbanisés couvrent des réalités variées (périmètre, densité de population, gouvernance, etc.) et les espaces de nature y prennent des formes très diverses : bois, milieux humides, potagers, jardins privés, squares, arbres d'alignement, toitures végétalisées, etc. Sur le Pays Portes de Gascogne qui contient 160 communes, moins de 10 communes seulement dépassent 1000 habitants. Avec 33 habitants au km², l'urbanisation est peu dense.

Quels sont les services rendus par les écosystèmes urbains ?

Au niveau économique et sociétal

Aujourd'hui, les biens produits par les écosystèmes urbains sont insuffisants au regard des besoins des populations citadines. Les jardins partagés et familiaux, les parcs et jardins publics, les lacs aménagés proposent une production dont l'importance est aujourd'hui plus sociétale – animation de la vie des quartiers, lien social – qu'économique. Les terres agricoles périurbaines constituent, quant à elles, un enjeu de premier ordre dans le développement des circuits de proximité.

En matière de régulation et de protection contre les aléas

Les espaces de nature en ville améliorent la qualité de l'air en interceptant ou absorbant certains polluants et particules atmosphériques.

Les espaces arborés et aquatiques atténuent la température dans les îlots de chaleur urbaine.

Ils participent également à la régulation qualitative et quantitative du cycle de l'eau, en particulier quand il s'agit d'ouvrages végétalisés spécifiquement dédiés au stockage des eaux pluviales, comme les noues ou les jardins de pluie.

En matière de loisirs, culture et patrimoine

Pour les citoyens, les espaces naturels urbains offrent de nombreux services récréatifs et de loisirs sportifs. Lorsqu'ils sont conçus ou gérés de façon écologique, ils participent aussi à l'éducation et à la sensibilisation à la biodiversité.

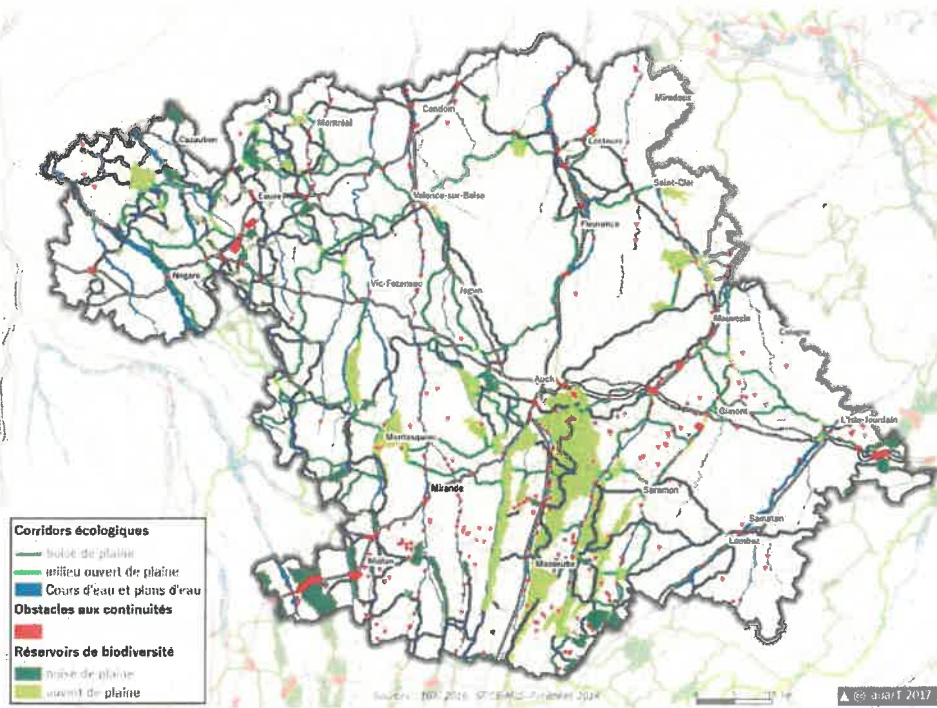
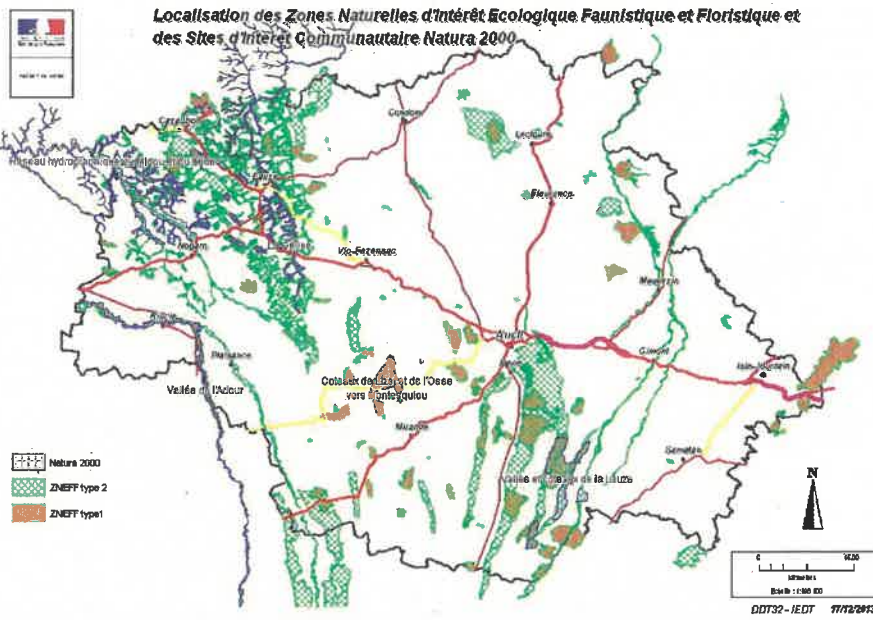
Quel est leur état écologique ?

Aménagés par et pour l'homme, les écosystèmes urbains sont fortement dépendants des sols qui les supportent. Variables par leur épaisseur et leurs qualités, ces derniers sont souvent artificialisés ou imperméabilisés, régulièrement compactés et parfois pollués.

La faune et la flore urbaines recèlent une proportion d'espèces pionnières parfois capables de se développer dans des biotopes variés, dans des milieux habités ou qui font preuve de fortes capacités d'adaptation.

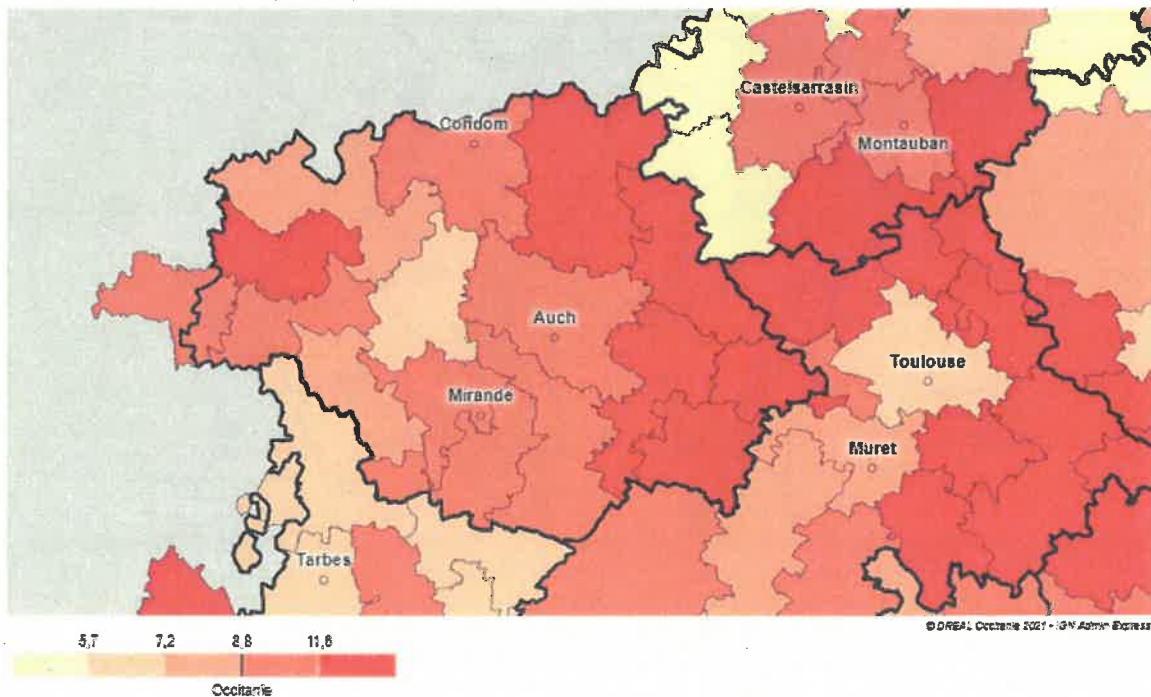
De nombreuses pressions s'exercent sur la biodiversité des écosystèmes urbains : imperméabilisation des sols et des sous-sols, fragmentation des milieux naturels, perturbations des habitats naturels et des espèces (pour certaines liées à une fréquentation inadaptée), émissions de polluants dans les sols, l'air et l'eau, concurrence des espèces envahissantes...

Sous l'effet d'exigences réglementaires et d'une demande de plus en plus forte de la part des citoyens pour un meilleur cadre de vie, les villes évoluent et tendent à s'affirmer durables et résilientes (certains espaces publics sont moins dés herbés pour préserver la biodiversité). Certaines mettent en place des démarches de planification pour minimiser les pressions qui pèsent sur la biodiversité. D'autres mettent en place des dispositifs de protection des espaces pour l'intérêt de leur biodiversité.



Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Taux d'évolution artificialisation 2010 - 2020 (%) - Source : Observatoire FNE - Fichiers fonciers calculés DREAL



Concernant le Pays Portes de Gascogne, le taux d'artificialisation entre 2010 et 2020 varie entre 12 et 22,4% en fonction des EPCI.

Du Nord au Sud :

La CCLG : 18,7%

La CCBL : 12%

La 3 CAG : 20%

La CCGT : 22,4%

La CC du Savès : 14,4%

C'est en effet un territoire soumis à une certaine artificialisation de ses espaces naturels, agricoles et forestiers sachant que sa SAU (Surface Agricole Utile) est de 80% et qu'elle est directement en périphérie de la Métropole Toulousaine. En 20 ans, ce territoire est passé de 50 000 habitants à 75 000 habitants. L'incidence sur les habitations, zones d'activités, zones commerciales a joué un rôle important sur cette artificialisation.

La consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2009 et 2019 est de 138 hectares en Pays Portes de Gascogne contre 64 en Pays d'Armagnac

Dans cette même période, l'évolution de la surface de terres urbanisées en Pays Portes de Gascogne est passée à 1 384 hectares contre 640 pour le Pays d'Armagnac.

B) Diagnostic du territoire

Le diagnostic qui vous est présenté ici et qui complète les indicateurs environnementaux a été constitué à l'occasion du renouvellement du Projet de territoire du Pays Portes de Gascogne, sur la période mars/ juin 2021. Il s'agit d'une version 1 encore lacunaire, sa version définitive sera établie début 2022. Sa construction est nourrie sur la base de sources documentaires, de données quantitatives et qualitatives récoltées par le biais :

- D'un questionnaire mis en ligne à disposition du grand public (200 réponses)
- De 5 entretiens avec les élus et techniciens des 5 communautés de communes du Pays
- De 21 entretiens individuels avec les acteurs socio-économiques du territoire
- Une journée d'atelier diagnostic le 15 juin à Gimont avec les acteurs politique, socio-économique et technique du territoire
- De divers temps d'échanges avec le Conseil de Développement du Pays

1) Accueil des populations

Le territoire du PETR est essentiellement rural, à l'intersection de 3 bassins de vies que sont, le grand Auch, le bassin Agenais et la métropole toulousaine. Il couvre le tiers du département du Gers au sein de 5 communautés de communes qui regroupent 75 500 habitants. Territoire sous forte pression démographique, du fait de sa proximité avec la Métropole toulousaine, le Pays Portes de Gascogne connaît lors de sa création en 2001 une forte mutation et recomposition sociale avec l'arrivée notamment de nouvelles familles. L'accueil des nouvelles populations constitue ainsi pour le Pays Portes de Gascogne un axe prioritaire de son action depuis sa création. En 18 ans la population du territoire a en effet connu une croissance de 29% en passant de 56 146 habitants en 1999 à 72 463 en 2017. Soit une augmentation de 16317 habitants. Rédigée en 2001, la Charte du Pays Portes de Gascogne avait anticipé une augmentation de la population de l'ordre de 20 000 habitants en 20 ans, ses prévisions se sont avérées exactes.

Les fondements des nouvelles installations sur le territoire et son évolution

Ces 20 dernières années ont donc vu l'intervention de profondes mutations démographiques et sociales. Des mutations qui s'expliquent, nous l'avons dit, par la proximité et le dynamisme de la métropole toulousaine mais aussi par une attractivité du territoire qui repose sur plusieurs atouts que le questionnaire mis en ligne durant le renouvellement du Projet de territoire du PETR et les entretiens avec les différents acteurs ont permis de mettre en lumière.

Les répondants sont ainsi plus de 83% à se déclarer satisfaits ou très satisfaits de la qualité de vie sur le territoire. Seul 13% la considère comme médiocre et moins de 2% comme insatisfaisante.

De plus à la question, « quelles sont les principales raisons de votre installation ou de votre maintien sur le territoire ? », les répondants mettent largement en avant le cadre de vie agréable pour plus de 81%. Viennent ensuite de manière plus marginale des questions de proximité avec la famille, les amis (42.3%), avec le lieu de travail (34%) ou bien encore avec les agglomérations (30.5%).

La vingtaine d'entretiens réalisés avec des acteurs sociaux économiques locaux et avec les élus du territoire, a permis de mettre en avant de la même manière un profond attachement au cadre de vie du territoire et plus largement au cadre de vie gersois.

Les habitants ont bien identifié cette augmentation significative de la population depuis ces 20 dernières années. A la question « quelles évolutions sur le territoire vous semble les plus significative ? », 46% notent l'augmentation de la population. Ils notent par ailleurs pour plus de 31% d'entre eux un vieillissement de la population.

L'évolution de la pyramide des âges sur le territoire et sa répartition :

Si le questionnaire et les entretiens ont permis d'identifier chez la population et les élus une perception de vieillissement du territoire et une problématique quant à son attractivité pour les plus jeunes, qu'en est-il des chiffres ?

Selon l'INSEE en 2017 la répartition des classes d'âges sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, s'organisait comme suit : 26,7% de la population a moins de 25 ans, 50,5% a un âge compris entre 25 et 64 ans et enfin les seniors de 65 ans et plus représentent 22,8%. Si l'on compare ces chiffres à ceux observés à l'échelle nationale on constate effectivement une portion de la population significativement plus âgée sur le territoire du PETR. En 2017 en France, les plus de 65 ans représentaient 19,4% de la population soit une différence de 3,4% avec les chiffres observés sur le territoire. Au regard des chiffres, ce vieillissement de la population tend à s'accroître. En 2007 la proportion des plus de 65 ans était de 21,9%, de 22,8 % en 2017 on constate une augmentation de 1% en 10 ans.

Si la part des 75 ans et plus suit à peu près la progression observée à l'échelle nationale, on constate bien que le taux de personnes âgées est plus élevé sur le territoire en comparaison à la courbe nationale.

Selon l'INSEE la proportion des moins de 25 ans était de 26,3% en 2007 et de 26,7% en 2017, un chiffre en relative stagnation. Néanmoins au regard des chiffres à l'échelle nationale, on constate bien une moindre présence de cette classe d'âge sur le territoire. Avec 29,9% de la population française ayant moins de 25 ans, c'est une différence de 3,2% que l'on observe entre la population du PETR et le reste du Pays.

Une classe d'âge qui se répartit essentiellement sur les zones les plus urbanisées. Ainsi si la communauté de communes de la Gascogne toulousaine compte une forte proportion de sa population ayant moins de 15 ans, celles de la Lomagne Gersoise du Savès ou des Coteaux Arrats Gimone en compte une nettement plus faible.

Structure territoriale

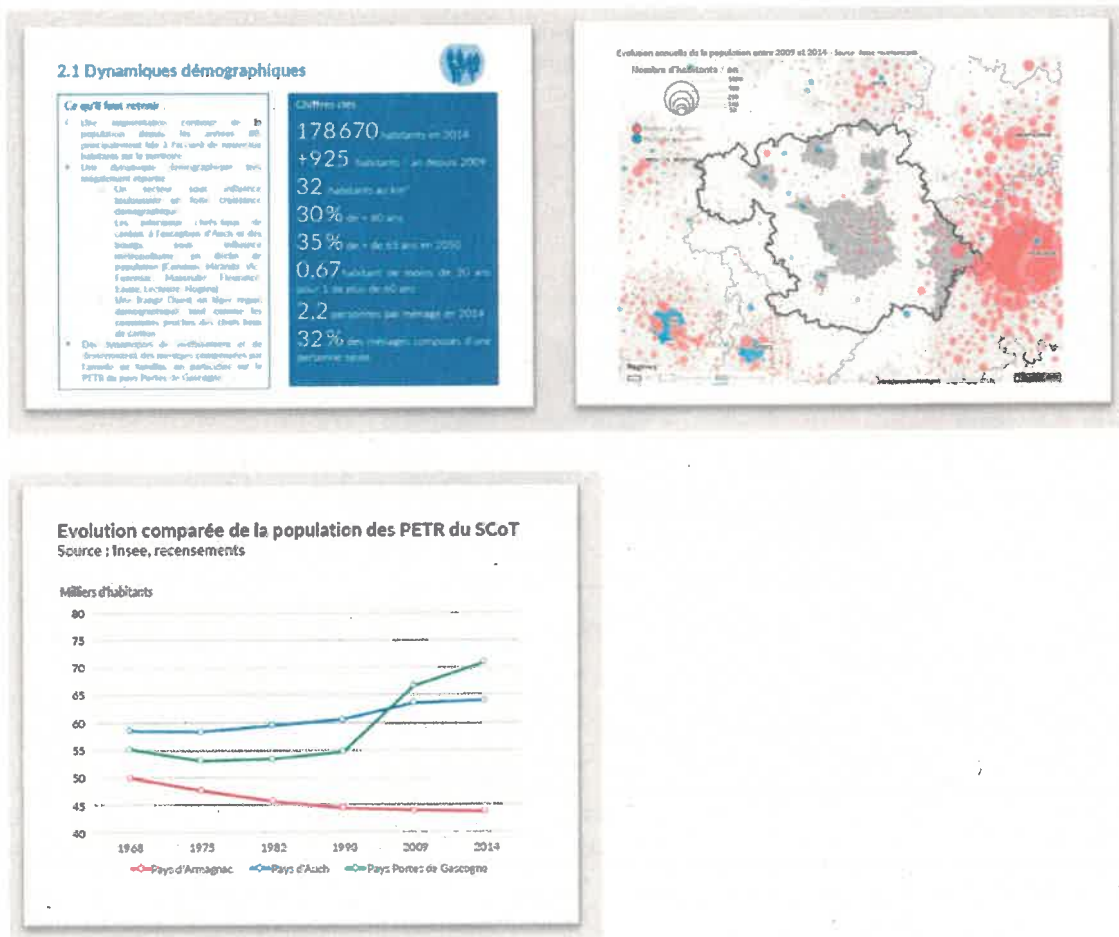
Le territoire du Pays Portes de Gascogne est un territoire rural. Son maillage territorial se caractérise par de petites et très petites polarités. En effet sur les 160 communes intégrées au PETR, 135 ont une population de moins de 500 habitants soit près de 84% d'entre elles. Au sein de ces 160 communes 3 communes ont une population de plus de 5000 habitants, 9 plus de 1000 et 13 de 500 à 1000. L'Isle Jourdain étant la commune la plus peuplée avec 8851 habitants et la moins peuplée étant Sérempuy avec 34 habitants.

Néanmoins au cours de la dernière décennie la pression urbaine s'est largement accrue sur le territoire du fait de la proximité avec la métropole toulousaine. La classification de l'Isle Jourdain dans la couronne périurbaine de Toulouse en 2010 a entraîné d'autres communes limitrophes. Si l'on se base sur la définition d'une aire urbaine selon l'INSEE, 32 communes du PETR s'inscrivaient dans l'aire urbaine toulousaine avant 2010, elles sont en 2021 64 soit 1/3 du Pays.

Cette augmentation rapide illustre les forces centrifuges qu'exerce la métropole toulousaine sur le territoire.

Il n'en demeure pas moins que ce maillage territorial peu dense a des conséquences sur l'accès aux services. Les réponses au questionnaire permettent notamment de les mettre en lumière. A la question « pour quelles raisons pourriez-vous être amené à quitter le territoire ? », 67,5% mettent en cause les problèmes liés aux mobilités, au manque de services publics et le manque d'accès aux services de santé. 35,5% évoquent également des raisons liées à l'emploi (chômage, mutation, manque d'offre etc...).

Plus spécifiquement lorsque la question est posée de savoir si tel ou type de service est satisfaisant ou non sur le territoire, 60 % des personnes interrogées déclarent que l'offre de soin est peu ou pas du tout satisfaisante. De la même manière, elles sont plus de 80% à considérer l'offre de mobilités peu ou pas satisfaisante dont 28% pas du tout satisfaisante. La problématique de la mobilité est par ailleurs une thématique qui a été longuement évoquée au cours des entretiens réalisés avec les acteurs socioéconomiques du territoire. Dix des 20 personnes interviewées ont mis en avant cette thématique comme un enjeu majeur pour le territoire.



Source : SCoT, 2018, p.158 et p.160.

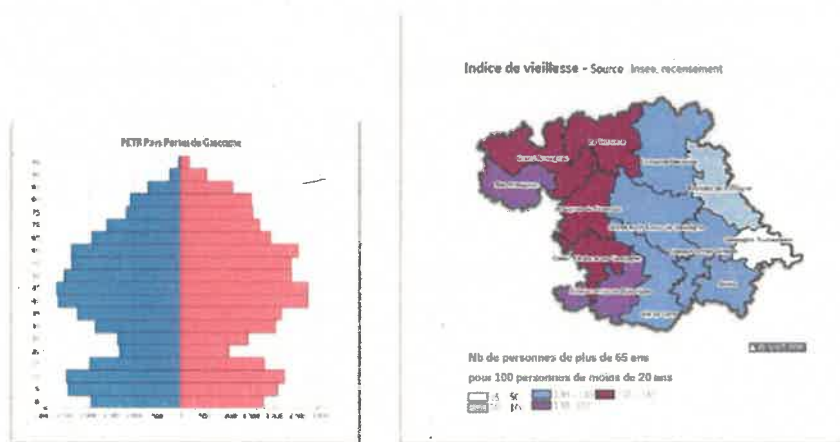
Si il y a 15 ans, l'enjeu essentiel qui se posait au PPG était l'accueil de nouveaux habitants (suite à l'implantation du pôle aéronautique à Toulouse), aujourd'hui, trois enjeux interconnectés découlent de cette attractivité : le maintien de ces « nouveaux arrivants » au sein du territoire (les actifs travaillant à Toulouse mais résidant dans les bourgs environnants doivent y trouver un certain nombre d'aménités, d'équipements et de services adaptés à leurs besoins – en particulier pour les familles avec enfants – : ils souhaitent en effet bien habiter, bien se nourrir, bien se divertir et bien apprendre) ; la cohésion (faire cohabiter tout le monde) et le maintien des jeunes. Le maintien des services publics constitue dès lors un enjeu de première importance, de même que le développement d'une offre de loisirs attractive (malgré l'existence de plusieurs bases de loisirs présentes sur le territoire).

Ce dynamisme démographique (le PPG est le territoire du Gers qui connaît la plus forte croissance démographique) s'est traduit par une pression foncière significative et conséquemment par une forte hausse des prix immobiliers dans certaines parties du territoire (notamment à l'Isle-Jourdain).

Afin d'éviter ce qui est appelé les « villages dortoirs » qui se traduit parfois en France par un manque d'implication des habitants dans les dynamiques de territoires et par de possibles problèmes de cohésion entre les natifs et les néoruraux, il est nécessaire de bien identifier les signes. D'autant que la crise sanitaire a renforcé l'exode urbain vers les campagnes environnantes, créant aujourd'hui une poussée de « néo-néoruraux » (effet post-confinement).

Par rapport à cette frange de la **population jeune et active**, l'autre réalité du territoire est le **vieillissement progressif** de sa population se traduisant par de nouveaux besoins (notamment en termes de services).

Structure de la population du PPG en 2014 (par âge quinquennal) - Source : Insee, recensement :



Source : SCoT, 2018, p.163.

Contrairement aux autres pays gersois (où les plus de 40 ans sont en plus grand nombre que les classes les plus jeunes, signe du vieillissement de la population, le PPG présente une pyramide des âges intéressante avec une importante dynamique de renouvellement de la population, même si la tranche des 20-30 ans y est sous-représentés (la faible dotation du territoire en établissements d'enseignement supérieur et formations post-bac et le manque d'emplois qualifiés pour ce type de population sont autant de facteurs d'explication). La part des plus jeunes (enfants, pré-adolescents et adolescents) y est large. Autre élément caractéristique : si à l'échelle du département on constate - depuis plus d'un demi-siècle - un desserrement continu des ménages (avec 2,2 personnes par ménage en 2014 ; ce qui équivaut aux moyennes régionale et nationale), cette taille moyenne est supérieure au niveau du PPG et en particulier pour les communes de l'est affichant une importante attractivité résidentielle se traduisant le plus souvent par l'accueil de familles avec enfants.

2) Culture

Le Pays Portes de Gascogne a été créé en 2001 et a fondé sa légitimité et sa politique sur l'accueil de nouvelles populations. En effet, situé en proximité du pôle aéronautique et de la métropole Toulousaine, la population du Pays Portes de Gascogne est passée de 50 000 habitants au début des années 2000, à plus de 70 000 au début des années 2020, c'est le territoire gersois qui a gagné le plus de population. Cette augmentation de population a suscité de nouveaux besoins notamment en termes de services, mais a également soulevé la nécessité de créer du lien social entre nouveaux arrivants et habitants.

Le projet culturel a été pour les élus du territoire une forme de réponse à apporter à ce nécessaire lien social. Le territoire a également saisi les opportunités des partenaires Drac et Conseil Régional qui avaient mis en place des politiques de contractualisations « projet culturel de territoire ».

Le projet culturel a donc été le premier chantier collectif porté par le Pays Portes de Gascogne dès 2003, regroupant les synergies des acteurs privés et les élus. Une partie de sa légitimité actuelle repose sur cette antériorité.

Le projet culturel a été réaffirmé lors du comité de pilotage d'ouverture 12 avril 2021 du renouvellement de la stratégie territoriale du Pays par l'ensemble des élus, et a été unanimement cité comme une réussite et un volet à poursuivre lors des entretiens avec les présidents de communautés de communes.

Pour rappel des grandes échéances liées à la structuration du projet culturel :

2003 : écriture et validation du projet culturel

2004 : recrutement d'une cheffe de projet culturel

1^{ère} contractualisation avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées : convention de développement culturel.

2005 : création d'une structure associative (deux structures qui fusionneront en 2008 en l'association Culture Portes de Gascogne) en appui du Pays pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire.

De 2004 à 2013 : contractualisation avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées, dédiée au développement culturel du territoire, l'aide à l'émergence de projets culturels territoriaux.

De 2011 à 2020 : contractualisation avec la Drac Midi-Pyrénées, puis Occitanie.

Des premières mises en œuvre de projets culturels pour répondre à la problématique d'accueil des habitants et de lien social :

Ces contractualisations ont permis l'émergence de plusieurs projets, et ont permis de renforcer la structuration spécifique à partir de l'association Culture Portes de Gascogne.

2006 : création de l'agenda culturel l'Arrosoir, diffusé à 5 000 exemplaires 3 fois par an

De 2007 à 2015 : programmation de saisons culturelles en partenariat avec les salles de spectacles, mais aussi les associations locales.

De 2009 à 2015 : festival itinérant spectacles vivants Yapluka

2010 et 2013 : projet de coopération La Vie Rurale, croisant les regards sociologiques, scientifiques, artistiques sur l'évolution de la ruralité.

2012 : émergence en lien avec le Conseil de Développement du projet Art et Environnement, qui sera suivi d'un 2^{ème} circuit en 2014 autour de fresques dans l'espace public (que l'on peut rapprocher du street-art). La réunion de ces deux circuits entraînera l'identification en 2018 des Itinéraires Artistiques du Pays Portes de Gascogne.

2015 : création des Rencontres Numériques dédiées à toutes formes de créations artistiques en lien avec les cultures numériques.

De 2018 à 2020 : signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la Drac Occitanie. Ce CTL s'est appuyé sur deux pôles livre et lecture : la Maison des Ecritures de Lombez et le développement d'un projet Lire à l'adolescence ; le pôle illustration de Sarrant pour un appui à la structuration et l'accompagnement des Estivales de l'illustration.

Ce CTL a débouché sur la signature de deux autres CTL sur la communauté de communes des Bastides de Lomagne et du Savès. Un des effets indirects mais en lien est le recrutement de deux coordinateurs culture sur chacune de ces des communautés de communes (un est en cours au 4^{ème} trimestre 2021).

Encadré spécifique sur Culture Portes de Gascogne :

Cette structure associative est structurée à partir d'un collège société civile et un collège d'élus à parité. Une cotisation de 0,50 centimes d'euros. La cotisation est organisée sur la base du volontariat. Ce sont soit les communautés de communes, soit les communes qui cotisent. En 2021, il y a 2 communautés de communes qui cotisent, et 24 communes, pour un total de 24 000 euros de cotisations par an.

Cette structure a été créée pour venir en appui au Pays pour la mise en œuvre de projets territoriaux, le Pays étant dans ces 15 premières années d'existence plus destiné à accompagner des projets que les porter directement.

L'ingénierie : point clé du développement culturel

Jusqu'à deux salariés ont été recrutés (entre 2005 et 2008) en plus de la cheffe de projet culturel, soit 3 salariés dédiés à la culture sur cette période. Puis une salariée jusqu'en 2012, soit deux personnes à la culture jusqu'en 2012. Les missions étaient territoriales, réparties entre le nord et le sud du territoire et une coordination générale assurée par la cheffe de projet.

A partir de 2013, il ne reste que la cheffe de projet culture qui reprends les missions de Culture Portes de Gascogne.

Un projet culturel qui s'appuie sur une dynamique locale.

La force du projet culturel du Pays Portes de Gascogne est d'avoir su allier une volonté politique et une dynamique culturelle portée par des acteurs de territoire : associations, réseau d'équipements publics : médiathèques, salles de spectacles, MJC ..., et d'initiatives privées (et parfois associatives également) : librairies indépendantes, cafés culturels ...

Un réseau de pôles culturels structurants au sein du projet culturel.

Le Centre d'Art et de Photographie de Lecture : centre ressources arts visuels pour le territoire. Plusieurs projets territoriaux ont été travaillés conjointement.

Cheminement : programmation d'arts visuels hors les murs en itinérance, reliés per des temps festifs et des randonnées.

Partenariat sur les Rencontres Numériques. Médiation culturelle coordonnée par le CPL, et temps publics organisés ensemble.

Pôle astronomie, à partir de l'association A Ciel Ouvert. Centre de ressources culture scientifique et technique, avec une spécialité astronomie et une ouverture sur les questions environnementales.

Partenariats ponctuels dans le cadre des Rencontres Numériques, le festival Yapluka, Itinéraires Artistiques (et notamment Suite de Pan à Fleurance) ...

Le pôle astronomie permet de relier le projet culturel aux enjeux intégrés dans la stratégie générale du Pays Portes de Gascogne, notamment sur le volet environnemental (projet Retiens la nuit par exemple).

La Maison des Ecritures de Lombez : le Pays accompagne cette structure depuis sa création. Projet dédié à l'accueil d'écrivains en résidence (toutes formes abordées : nouvelles, romans, traductions, BD ...), et actions de médiations éclectiques pour rapprocher le public des différentes formes d'écritures. Un cycle spécifique « Lire à l'adolescence » a été impulsé par le Pays en partenariat avec la Maison des Ecritures.

Un partenariat a été également expérimenté autour des nouvelles formes d'écritures dans le cadre des Rencontres Numériques (notamment avec les Storygraphes).

Le pôle illustration de Sarrant : accompagné dans le cadre entre autres du CTL. Le Pays coordonne le lien avec les collectivités qui ont des projets en relation avec le Village de l'illustration, la Micro-Folie, coordination illustration à l'échelle de la communauté de communes ...

Le futur Tiers-Lieu à Gimont, en lien avec la compagnie La Langue Ecarlate, la mairie de Gimont, l'Office de Tourisme des Coteaux Arrats Gimone. Tiers-lieu qui abritera entre autres les bureaux du PETR mais qui sera également un outil au service du territoire, notamment sur le volet culturel.

Les partenariats avec ces pôles structurants sont inscrits dans la durée et se poursuivront.

Les enjeux identifiés : Quel lien avec la stratégie territoriale du Pays Portes de Gascogne ? Comment traduire ce partenariat en projets partagés ? Comment les pôles structurants souhaitent / peuvent contribuer au projet culturel de Pays ?

Lien avec une politique patrimoniale et touristique.

Comment mettre en valeur l'aspect patrimonial en dehors de l'aspect restauration patrimoniale ?

Les Itinéraires Artistiques participent à la valorisation patrimoniale.

Un projet artistique d'ampleur internationale sur les Chemins de Saint Jacques de Compostelle « Fenêtre sur le Paysage ».

L'échelle territoriale Pays pour la mise en œuvre du projet culturel. Une particularité du Pays Portes de Gascogne.

Au début des années 2000, l'intercommunalité en était à ses tout débuts sur le Pays Portes de Gascogne. Les compétences culture ont été prises partiellement par certaines communautés de communes, le plus souvent pour la gestion d'un équipement (musée, école de musique...). Ceci cumulé aux mesures institutionnelles incitatives en direction des Pays (dispositif Projet Culturel de Territoire), le projet culturel a été porté et développé ici à l'échelle Pays.

Le recrutement d'une cheffe de projet a confirmé cet échelon comme terrain d'application d'un projet culturel de territoire.

L'organisation du projet culturel s'est étroitement liée à la méthodologie appliquée par le Pays Portes de Gascogne pour la candidature du fonds européens Leader et du Conseil de Développement, c'est-à-dire le rapprochement entre société civile et élus pour l'impulsion, la réflexion, la mise en œuvre et le suivi du projet (culturel) territorial.

Toutes ces conditions ont fait perdurer le développement culturel à l'échelle Pays, contrairement au modèle territorial plus commun en France qui s'est appuyé sur les intercommunalités. Certaines intercommunalités du Pays Portes de Gascogne commencent à se doter d'agents de développement culturel. Il serait intéressant de se poser la question de l'articulation et de la complémentarité des missions entre Pays et intercommunalité.

3) Tourisme

Avec ses 11 offices de tourisme et plus de 157 activités touristiques à réaliser sur le territoire, le Pays Portes de Gascogne bénéficie d'une réelle vitalité en matière touristique. Si la croissance de création d'entreprises dans le secteur touristique (commerces, transports, hébergement, restauration) est légèrement en deçà de la moyenne nationale (11,9% en 2019 pour le Pays contre 17,2 en France), on dénombre tout de même en 2019 près de 1318 entreprises liées au tourisme sur le territoire avec des activités variées.

Sa situation géographique lui permet également d'être un pôle d'attractivité important. En effet, il est limitrophe avec les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. La proximité avec la métropole Toulousaine, notamment, permet aux communes les plus proches d'accueillir des touristes en excursions pour une journée ou plus afin de profiter des atouts de notre territoire rural que l'on ne retrouve pas en ville.

Un territoire labellisé, offrant une offre touristique de qualité

Le territoire possède par ailleurs un certain nombre de labels qui constituent un atout non négligeable dans sa stratégie touristique. Avec 5 communes stations vertes, 2 musées inscrits dans la carte occ'ygène et 2 villes labellisées cittaslow, le Pays se positionne de manière claire comme un territoire où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement.

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du tronçon Lectoure Condom, au titre du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », constitue sans conteste l'une des plus grandes richesses touristiques du territoire. La commune de La Romieu et sa collégiale, magnifique ensemble architectural érigé par des dignitaires de la cour papale d'Avignon au XIV^{ème} siècle, s'inscrit sur le chemin des pèlerins est de plus labellisé « Plus Beau Village de France ». Plus au sud du territoire, le très beau village médiéval de Sarrant, village de l'illustration, est également inscrit sur la liste de ce label national.

Hébergements touristiques et activités touristiques :

En termes d'hébergements touristique, le territoire est assez bien pourvu avec une large diversité de type de séjour (chambres d'hôtes, campings, hébergements insolites) mais bénéficie peu d'hébergement de groupe en dehors de Samatan et Mauvezin.

Une diversité que l'on observe également dans les activités proposées sur le territoire (piscines, lacs, golfs).

De manière générale le territoire possède de nombreux atouts touristiques de par son patrimoine historique et naturel. Sont présent par exemple 3 sites en lien avec les étoiles, 15 parcs et jardins, 3 forêts, 12 visites guidées, 15 points de vue, 2 sites de tourisme et mémoire etc, cf annexe.

Enfin, l'une des particularités du territoire, est la mise en place de l'itinérance douce et culturelle. En effet, le territoire du Pays Portes de Gascogne compte plus d'une 30aine de circuits vélos et propose une offre de location de Vélos à Assistance Electrique et de VTT à Assistance Electrique qui viennent compléter et alimenter l'offre culturelle touristique à l'échelle du territoire : les Itinéraires Artistiques, un projet culturel amenant l'art dans le milieu rural en intégrant des œuvres Art et Environnement et des fresques dans nos villages. Il en ressort des itinéraires cyclables reliant les œuvres entre elles et permettant de découvrir les paysages du territoire avec une touche artistique.

Gastronomie et art de vivre

Le bien manger et l'art de la table faisant partie intégrante de la culture gersoise, cette dimension gastronomique se matérialise dans l'offre touristique que propose le territoire. La restauration notamment constitue l'une des forces du territoire, avec 2 restaurants inscrits au guide Michelin, 2 fermes auberge et 10 bistrotts ou terrasses, l'offre est abondante.

Les productions locales jouissent également d'une bonne diversité certaines faisant presque l'objet d'une spécialisation territoriale, à l'image de la production de foie gras. Le Pays compte d'autre part 55 marchés dont 22 marchés de producteurs, 4 domaines viticoles et 5 brasseries locales.

La **qualité de vie** et le **dynamisme** du territoire sont des atouts essentiels. Le Pays des Portes de Gascogne connaît un climat tempéré très agréable à vivre, de même qu'une très bonne qualité de vie (pas de stress, douceur de vivre, quiétude, faible densité de population/m²...). Le territoire bénéficie globalement d'une image très positive qui repose sur son esprit, la fête et la convivialité (les qualificatifs de « bons vivants », de « fêtards » en attestent ; conférant au territoire la « légendaire hospitalité gasconne »), mais aussi sur la gastronomie (pays de la « bonne bouffe » caractérisé par l'excellence de divers produits locaux et de ses savoir-faire: foie gras, confits et magrets d'oie et de canard, vins, floc, armagnac, proc noir gascon ou de Bigorre...à tel point que l'art de la table est inscrit dans les gènes gascons) : un véritable « **art de vivre** » (douceur, bon vivre et bonne chère, convivialité et partage, sens de la fête, de la rencontre et du vivre-ensemble). Bref, un véritable « Département d'excellence et d'exception » où les habitants sont chaleureux, accueillants et authentiques (Le Guide du Routard du PPG, p.6 et p.9).

Sans oublier qu'il s'agit d'un terroir de tradition au caractère façonné – évidemment – par le mythique « rugby » et « l'esprit mousquetaire » qui incarnent tous deux parfaitement les valeurs de convivialité, d'hospitalité, de joie de vivre, de générosité caractéristiques du territoire, de même que le côté « grande gueule », « soudé autour d'un même village » et turbulent typiquement gascon. A cet égard, il convient de rappeler que le Chevalier D'Artagnan est né et a grandi en Gascogne avant de la quitter pour devenir mousquetaire du Roi Louis XIV. C'est Alexandre Dumas qui lui donnera ses lettres de noblesses et en fera un des personnages les plus populaires de la littérature française (avec ses trois autres mousquetaires), incarnant le courage, le panache, le sens du service, la joie de vivre et l'amitié (Le Guide du Routard des PPG, p.28).

Autre atout culturel distinctif : la culture scientifique et technique (pays de référence : observation de la nuit, de l'espace, de l'univers, du ciel) qui fait du territoire une « territoire de lecture du ciel » → « lire le monde, lire le ciel »

Différents **événements et manifestations culturelles** (nombreux festivals, dont le Festival d'astronomie de Fleurance, les Estivales de l'illustration à Serrant, etc.) jalonnent les saisons culturelles du pays, ainsi que plusieurs **lieux-totems** emblématiques (citons, entre autres, la Maison de l'illustration, la Maison Claude Augé, la photothèque, la Maison de l'ail, la Maison des écritures, le centre d'art et de photographie – seul centre d'art national en milieu rural -, etc.). Le spectacle vivant (25 compagnies professionnelles implantées sur le territoire) et la lecture publique y occupent une place de choix. Une attention particulière sera également portée à court terme à l'éducation artistique et culturelle.

Mentionnons également l'agenda culturel du PPG : « l'arrosoir » qui paraît 3 fois par an.

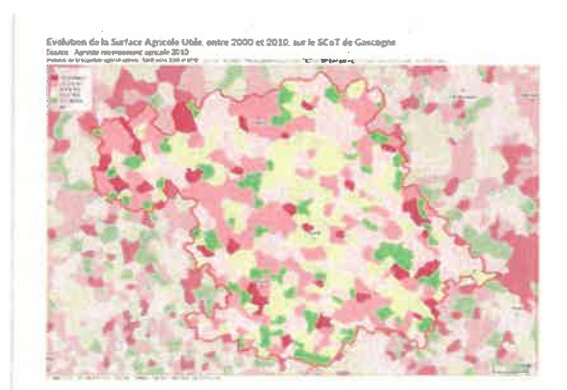
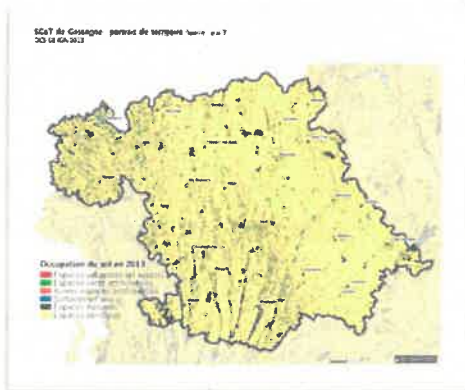
Le poids du tourisme dans l'économie du territoire est donc (en 2014, on estime que 1.2 millions de personnes sont venues visiter le département du Gers, engendrant une dépense que plus de 213 millions d'euros – soit 6% du PIB Gersois, source : SCOT, 2018, p.109).

4) Agriculture

L'agriculture est l'activité dominante, elle est riche et diversifiée (semences, maïs, plantes médicinales...) et constitue un atout fondamental pour le territoire. Le PPG est donc une terre agricole. Il s'agit cependant essentiellement d'une agriculture céréalière sous forme de grandes cultures (paysage marqué par d'immenses champs). Sur ce territoire, l'agriculture est à la fois « nourricière » et « impactante » (des paysages, de la biodiversité, en érosion des sols et des milieux naturels). A cette agriculture conventionnelle se superpose une agriculture plus traditionnelle et biologique qui se développe progressivement. On estime aujourd'hui que près de 7% des exploitations agricoles sont en agriculture biologique ou en passe de le devenir. A noter également que plusieurs agriculteurs pratiquent la vente directe (exploitations maraîchères) et par la même une forme d'agritourisme. Par ailleurs, les circuits-courts tendent à se développer.

L'érosion des sols sur le territoire étant corrélé aux bouleversements climatiques en cours, nul doute que la thématique de l'érosion constituera un enjeu majeur pour le territoire dans les années à venir.

Parallèlement à ces enjeux géographiques et climatiques, le territoire est confronté à un effondrement de la vocation d'agriculteur, à l'instar du reste de la France. La profession représentait en 2007 12.2 % des emplois, en 2017 ce pourcentage a chuté à 8.5% quand ce domaine d'activité est de l'ordre d'1.6% au niveau national. En 10 ans le Pays Portes de Gascogne a perdu 738 agriculteurs en passant de 2553 agriculteurs exploitants en 2007 à 1815 en 2017, soit une baisse de près de 30%. Et la tendance, loin de se stabiliser, tend à s'accélérer. Au vu des chiffres de départs à la retraite estimé entre 2019 et 2029, il est prévu que 50% des actuels agriculteurs exploitants cessent leur activité. A titre d'information en 2010, 48% des exploitations étaient sans repreneur connu sur le Pays. Si cette tendance se poursuit, dans 10 ans le territoire comptera 50% d'agriculteurs exploitants en moins.

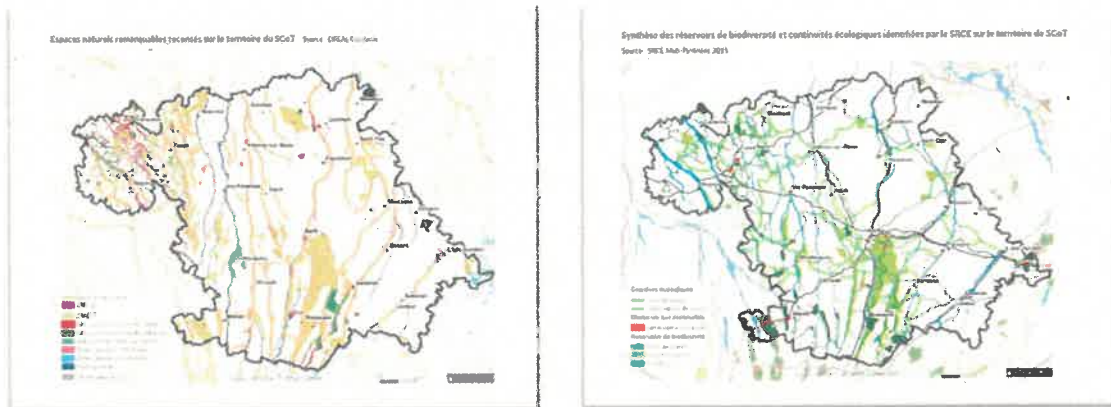


Occupation des sols sur le SCOT et les 3 PETR, en ha
Sources : OCS GE 2013, au/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surface en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total
PETR Pays d'Armagnac	128 883	31 197	1 562	3 679	7 353	553	173 226
PETR Pays d'Auch	192 203	34 121	1 574	4 309	6 970	768	179 945
PETR Pays Portes de Gascogne	172 849	19 992	1 189	4 729	8 933	825	208 517
SCOT de Gascogne	433 935	85 310	4 325	12 717	23 256	2 146	561 688
% SCOT de Gascogne	77,3 %	15,2 %	0,8 %	2,3 %	4,1 %	0,4 %	100 %

Source : SCOT, 2018, pp.43-44 et p.84.

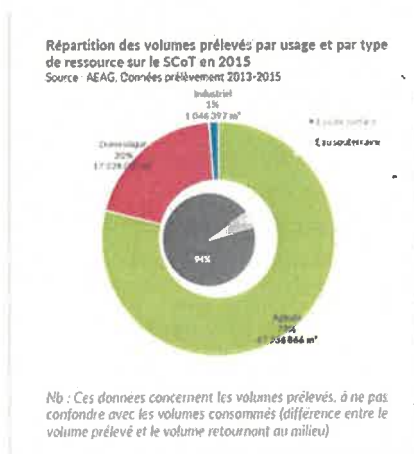
Malgré le fait que le paysage et les milieux naturels aient subi de nombreuses et profondes modifications (remembrement agricole, abattage de haies...) suite à l'intensification de l'agriculture productiviste, le pays jouit toutefois d'une biodiversité assez remarquable et est constitué d'une véritable mosaïque de milieux naturels imbriqués les uns dans les autres (vallées, rivières, boisements, lacs, coteaux...) dont certains sont reconnus d'un grand intérêt écologique (zones Natura 2000, sentier de découverte d'espèces rares d'orchidées, espèces remarquables : papillons, chauve-souris...).



Source : SCOT, 2018, p.69 et p.78.

S'il est évident que la « matière première » est produite sur le territoire, l'enjeu est sans conteste de développer la filière agroalimentaire vers la transformation qui est trop peu présente et de la structurer. Si nombre d'exploitations sont leaders sur le « bio », force est de constater que l'on ne capitalise pas suffisamment au niveau du territoire (pas de valeur ajoutée fixée sur le territoire). Il importe notamment de développer des outils industriels de transformation au profit des éleveurs et des agriculteurs locaux et de soutenir la mutualisation des équipements entre les petits producteurs locaux

La transition agricole est essentielle pour le PGG au vu des changements climatiques actuels et surtout futurs, en lien avec une autre ressource majeure du territoire : l'eau. En effet, les besoins en eau des cultures céréalières sont énormes (450l/maïs, 650l/blé) et des solutions plus durables devront être recherchées afin de réduire drastiquement les consommations d'eau. En ce sens, l'eau devient un véritable commun pour le PGG.



5) Développement économique

En matière d'attractivité économique la situation est plutôt dynamique avec des différences à l'échelle du territoire.

Emploi

De 1999 à 2017 le nombre d'emploi a crû de 21% en passant de 17 725 emplois à 21 487 en 2017 soit une augmentation de 3762 en 18 ans. Cette croissance en emploi est à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'habitants. Dans le même temps, le territoire a accueilli 16 317 personnes de plus. On remarque ainsi un dynamisme certain du territoire en termes de croissance d'emplois, elle est cependant assez inégalement répartie sur le territoire. Elle bénéficie en toute logique d'abord aux territoires situés sur l'axe RN 124 et en proximité de la Métropole Toulousaine.

Il est toutefois à noter que la Lomagne Gersoise constitue le plus gros bassin d'emploi industriel du territoire et continue de bénéficier d'une certaine dynamique dans le domaine. C'est ainsi l'intercommunalité qui a le plus bénéficié du dispositif territoire d'industrie. Neufs des 25 projets soutenu ce dispositif sur le PETR, se situent en Lomagne Gersoise. Soit un total de 30.1 millions d'euros investi sur la communauté de commune sur une enveloppe de 74.9M d'euros à l'échelle des PETR Pays Portes de Gascogne et Garonne Quercy Gascogne.

Par ailleurs 2 entreprises vont bénéficier du fond de soutien à l'investissement industriel du plan de relance, d'autres entreprises vont bénéficier d'autres fonds du plan de relance (fond aéronautique, souveraineté alimentaire, plan protéines végétales...).

Projets labellisés TI par EPCI	Nb de projets	Somme de Budget HT
CC Bastides de Lomagne	2	4 620 000 €
CC de la Gascogne Toulousaine	5	29 144 000 €
CC de la Lomagne Gersoise	9	30 900 378 €
CC des Coteaux Arrats Gimone	5	3 578 000 €
CC du Savès	2	4 121 000 €
Interdépartemental	2	2 600 000 €
Total général	25	74 963 378 €

Structuration du tissu économique

En comparant la répartition des emplois selon les secteurs à celle qui existe à l'échelle nationale, on constate une situation assez similaire en 2017. Ainsi les secteurs de la construction et de l'industrie sont respectivement à 7 et 13% quand ils sont à 6 et 12% au niveau national. Quelques différences notables, le secteur de l'agriculture est sensiblement plus pourvoyeur d'emplois que dans le reste du Pays et le secteur tertiaire est un peu moins présent. Le secteur agricole représente près de 10% des emplois locaux et moins 3% à l'échelle de la France. Légèrement en retrait par rapport aux chiffres nationaux, le secteur tertiaire représente 69% des emplois locaux en 2017 contre 70% dans le reste de la France.

L'évolution de cette répartition de 2007 à 2017 illustre bien la recomposition économique et sociale dont nous parlions plus haut. La part de l'agriculture dans les emplois locaux a diminué de 4% en dix ans, de 2% dans l'industrie. Dans le même temps, le secteur tertiaire a cependant augmenté de 8% dans la masse totale d'emplois sur le territoire, ce secteur représentait en effet 62% des emplois en 2007.

La création d'emploi sur le territoire concerne avant tout des petites et très petites entreprises comprenant 0 à 9 salariés. De 2011 à 2016 le nombre de ce type d'entreprise a cru de 8 149 à 9 039, soit 890 de plus en 5 ans. Le tissu économique du territoire se caractérise donc par un nombre important de petites et très petites entreprises.

Attractivité industrielle

En matière d'activité industrielle, le dispositif Territoire d'Industrie a identifié dans son protocole, 7 enjeux majeurs pour la politique industrielle du territoire, et qui mettent en évidence les problématiques liées à son attractivité économique.

- Dans un premier temps un déficit d'attractivité et des difficultés de recrutement, toutes filières confondues. Elles se manifestent par un manque de candidats qu'ils soient issus du bassin local d'emplois ou externes au territoire. Les employeurs industriels constatent aussi un fort turn-over des cadres recrutés, notamment car leurs conjoint(e)s ne parviennent pas toujours à trouver un emploi en local. D'autre part, les profils ingénieurs sont difficiles à trouver, étant absorbés par la métropole toulousaine.
- L'enclavement d'une partie du territoire, les difficultés de mobilités qui en résultent ainsi que la diminution des services publics constituent un autre enjeu de taille qui rend plus difficile la constitution d'un environnement favorable au développement économique.
- Les liens distendus entre le monde économique et les formations. Les acteurs économiques témoignent de l'insuffisance d'information à destination des publics. On note par ailleurs un besoin important de centres de formations adaptés aux filières et métiers locaux. Un besoin d'autant plus souligné dans les emplois liés à la transition écologique et énergétique.
- La nécessité d'une réflexion projective sur l'industrie locale de demain afin d'assurer sa stabilité au regard des mutations qui sont en cours dans le monde économique. L'inclusivité des entreprises, la production durable, l'accroissement de l'usage des nouvelles technologies et le recentrage des unités de production sur des cœurs de compétences et des technologies redéployables ; constituent les axes prioritaires de cette réflexion.
- La re territorialisation de l'activité productive dans le sillage de la stratégie nationale de réindustrialisation des territoires en anticipant les problématiques liées aux limites de la métropolisation toulousaine et l'augmentation de foncier.

Ces éléments illustrent une situation contrastée en matière d'attractivité économique sur le territoire. Si la situation de l'emploi se montre relativement positive, de réels enjeux sont à anticiper au regard des profondes mutations que va vivre le monde économique dans les années à venir. La création d'un environnement favorable à l'accueil de l'industrie de demain en complémentarité avec la métropole toulousaine, l'organisation d'espaces de télétravail, la création de centres de formations en lien avec les métiers liés à la transition écologique, représentent par exemple autant de problématiques dans lesquelles les acteurs du territoire doivent poursuivre et amplifier leurs actions.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les Portes de Gascogne restent à l'écart de la révolution industrielle ; se développe alors une économie rurale qui prédomine encore aujourd'hui, même si la frange la plus à l'est de ce vaste territoire répond de manière grandissante à l'attractivité de la métropole toulousaine et s'industrialise progressivement. Rappelons, en effet, que c'est en vue de l'arrivée dans la métropole toulousaine du **pôle aéronautique** que la volonté politique s'est manifestée afin que le territoire se mobilise en vue d'accueillir de nouvelles populations (l'aéronautique représente le 2^{ème} employeur du territoire, mais si le rôle moteur de ce secteur tend à s'amenuiser aujourd'hui avec l'arrêt de la chaîne d'assemblage de l'airbus A380). Le territoire compte environ un millier de salariés d'Airbus. Dans ce sillage, plusieurs entreprises ont vu le jour sur le territoire des PPG, dont *Latécoère* implantée en 2002 à Gimont (assemblage d'éléments de fuselage de l'A350), *EquipAéro* basée depuis 2004 à L'Isle-Jourdain (fourniture et maintenance d'équipements intérieurs), ou encore *Castel & Fromaget* (création de hangars).

Le secteur agroalimentaire, 1^{er} employeur du Pays possède certaines entreprises de notoriété nationale (La Comtesse Du Barry dont le siège est localisé à Gimont, Les Ducs de Gascogne également situés à Gimont, Fleurons de Gascogne localisés à Samatan, Nataïs, leader du popcorn européen, ou encore les Fleurons de Lomagne situés à Lectoure...). Citons notamment certains produits locaux (foie gras, canard, ail, melons...) et la filière des plantes médicinales (Florence Nature, entreprise Mességué).

Pour valoriser cette richesse gastronomique de terroir, les acteurs du Pays ont mis en place certaines initiatives, dont les « Apéros de Pays » visant à promouvoir les savoir-faire locaux et les produits du territoire (fruits, légumes, vins de Gascogne, fromages, volaille, etc.). Rappelons, par exemple, que le marché au gras de Samatan est l'un des plus importants (1^{er} marché du Gers, suivi par celui de Gimont) et réputés de France et que l'ail blanc de Lomagne est un des fleurons du Pays (sa culture remonte au XIII^{ème} siècle et bénéficie depuis 2008 d'une IGP), tout comme le melon de Lectoure.

Le PPG se caractérise également par son tissu entrepreneurial constitué essentiellement de très petites entreprises (très peu de grandes entreprises sont présentes) et d'artisans. On y trouve notamment divers ateliers de producteurs de foie gras à visiter, des chais¹, ou de jolis marchés....

Enfin, **le secteur du bien-être, de la santé et du développement durable**, avec comme fers de lance des entreprises et laboratoires pionniers en matière de produits phytothérapeutiques, dont les *laboratoires Mességué* implantés depuis 1958 à Fleurance, *Fleurance Nature*, les laboratoires Altho basés à Monfort (aromathérapie, huiles essentielles bio, phytothérapie), de même que Ecocert de l'Isle-Jourdain (contrôle et certification en matière d'environnement et de produits bio), ou encore l'entreprise coopérative *Ethiquable* qui soutient l'agriculture paysanne et le commerce équitable.

6) Santé

A l'instar d'autres territoires ruraux, le territoire du Pays Portés de Gascogne est confronté à un problème d'accessibilité des services publics. Cette problématique est particulièrement prégnante dans le secteur de la santé.

D'un point de vue factuel, 6 maisons de santé sont présentes sur le Pays et 72 médecins généralistes officiaient sur l'ensemble du territoire en 2019. A titre d'information le Gers compte 245 médecins pour 100 000 habitants, ce rapport est de 336 au niveau national.

Les critères des déserts médicaux : Zone qui cumule trois difficultés :

- L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes est inférieure à 2.5 (estimation du nombre de consultations possibles par an et par habitants)
- La première pharmacie est située à plus de 10 min de trajet motorisé (données 2019)
- Le premier établissement de soins d'urgence est situé à plus de 30 min de trajet motorisé.

Au regard de ces critères le territoire du Pays n'est pas considéré comme un désert médical. Avec 8 hébergements de personnes en situation de handicap (enfants et adultes) 30 pharmacies réparties sur le territoire et 158 infirmiers officiant sur ce dernier, l'offre de santé reste globalement satisfaisante. Elle est toutefois très inégalement répartie. A ce titre l'exemple du temps moyen d'accès au centre Médico-psycho-pédagogique le plus proche, est parlant. On constate ainsi que le temps d'accès en minute à ce type d'établissement est sensiblement plus court sur le territoire de la Gascogne toulousaine et des Coteaux Arrats Gimone que dans celui du SAVES ou de la Lomagne Gersoise.

¹ A noter que le vignoble gascon s'ouvre à peine au sein du PPG au niveau de Fleurance et de Lectoure : 3 appellations labellisées y sont présentes : les Côtes de Gascogne (IGP), l'Armagnac (AOC) et le Floc de Gascogne (AOC).

Cinq bassins d'emplois couvrent cette partie du territoire gersois :

Il est à noter également qu'il n'y a pas de services d'urgences sur le territoire.

Les réponses mettent en lumière ce manque d'accessibilité aux soins, 60% des sondés estiment en effet que l'offre de santé sur le territoire est peu voire pas du tout satisfaisante.

Au-delà des établissements à proprement parler, le territoire accueille tous les ans depuis 2019 un cycle de conférence lors des Universités d'été de la santé du Gers. Des réflexions qui abordent la médecine du futur dans les ruralités.

7) Mobilités

Thématique essentielle dans le contexte de transition écologique que nous vivons, les mobilités sont un enjeu fort notamment dans les territoires ruraux comme celui du Pays Portes de Gascogne.

LE CONTEXTE TERRITORIAL (*Données schéma cyclable Egis*)

La pratique du vélo se définit de manière différente selon l'utilisateur : sport, cyclo-sport, cyclotourisme, loisirs/famille, domicile-travail. De nombreux itinéraires à vocation cyclo sportive ou touristique sont recensés, avec une partie minimale dotée d'aménagements cyclables dédiés.

Il existe un fort potentiel de développement de la pratique du vélo dans le Pays, qui compte avec une quantité très significative de routes à faible trafic et une richesse paysagère propice au tourisme à vélo. Des initiatives existent pour développer la pratique du vélo à des fins touristiques.

REPARTITION MODALE :

Les dernières données recensées sur les déplacements domicile – travail (INSEE, recensement 2017) montrent que **la répartition modale des déplacements liés au travail est largement en faveur de la voiture :**

La voiture est le mode principal et privilégié, quelle que soit la distance à parcourir : **86 %** des déplacements domicile-travail (tous flux) et 77% uniquement les flux internes.

La part des transports collectifs est faible : 2%

La part de la **marche à pied est faible** en moyenne pour l'ensemble des déplacements : **4%** mais elle est de presque 10% si l'on considère uniquement les déplacements internes au territoire Portes de Gascogne.

Une pratique du vélo qui reste très limitée : 0,7% (1,1% en moyenne pour les flux internes au PETR)

La configuration du territoire limite pour l'instant l'usage du vélo à des motifs sportifs ou de loisir (VTT, VAE, vélo de route). Le vélo est très peu utilisé pour les déplacements utilitaires du quotidien.

Plus précisément, à l'échelle communale, le vélo reste également minoritaire :

La part modale vélo moyenne pour les déplacements domicile-travail intra communaux est inférieure à 1%

Dans les communes de plus de 4000 habitants la part modale vélo est légèrement plus significative, de 3% (3% à L'Isle-Jourdain, 5% à Fleurance et 4% à Lectoure).

Concernant la marche à pied, presque 1 actif sur 4 marche dans les communes entre 1000 et 2000 habitants.

Cette part modale réservée à la voiture sur le territoire n'est pas sans conséquences sur les émissions de CO₂ sur le territoire. En effet les émissions liées au transport sur le territoire sont à hauteur de 150 000 tCO₂e, soit 26% du bilan total du territoire qui s'élève à 594 883 tCO₂e. Il ressort de plus que la mobilité est considérée comme une priorité par les personnes interrogées. Elles sont 54.5% à considérer qu'améliorer l'accessibilité du territoire doit constituer une priorité pour le Pays.

LES ITINERAIRES CYCLABLES DU PAYS : Jusqu'à 104 itinéraires sont recensés d'après la base de données « Circuits Vélo » du Gers Open Data, dont 94 portés par le Pays Portes de Gascogne. On y distingue :

4 « Itinéraires Artistiques » définis à ce jour (actuellement seulement le jalonnement routier existe)

30 itinéraires de Vélo de Pays

Autres boucles locales et autres itinéraires (VAE, VTT ou Vélo, ou mixtes)

13 boucles départementales, dont 7 dans recensées dans le site de l'Observatoire National des Véloroutes

LES POTENTIALITÉS D'AMENAGEMENT IDENTIFIEES

Les enjeux spatialisés :

Aménager les petites routes en contrebas de l'axe des vallées, le plus souvent au pied du coteau, surplombant constamment la rivière d'environ un mètre :

Aménager les routes des coteaux et crêtes : axe Est <> Ouest :

Développer des liaisons autour des centralités :

Le projet VELOS DE PAYS :

En 2017, le PETR Portes de Gascogne a engagé un projet autour de la mise en location de VAE sur l'ensemble du territoire. Ce projet consiste à disposer **50 VAE sur le territoire à destination des touristes en période estivale, puis aux habitants hors période touristique.**

Objectif : développer un réseau de mobilités douces sur tout le territoire, notamment en aménageant certaines routes peu utilisées comme voies privilégiées.

Pour répondre à la demande et remplacer les 50 vélos existants, 80 nouveaux VAE ont été commandés via un marché public en octobre 2021.

AMBITIONS DE TERRITOIRE :

TOURISME ET ATTRAIT DU TERRITOIRE

Devenir un **territoire de référence pour le tourisme à vélo** :

Sport-Compétition en s'appuyant sur le Bike Stadium (en projet à L'Isle-Jourdain)

Sport-Loisir en s'appuyant sur les deux sites VTT de Simorre et Lectoure

Loisir-nature en s'appuyant sur :

- une boucle vélo tout autour du Pays (~230 km)
- des itinéraires mixant vélo, culture et gastronomie
- des offres multi-activités

L'ambition du PETR est d'accompagner l'émergence d'**UNE VELO VALLEE EN OCCITANIE** à partir du territoire gersois des Portes de Gascogne (avec comme épicentre l'Isle-Jourdain) en connexion avec Toulouse Métropole, le département du Gers et le territoire Garonne Quercy Gascogne. Ce projet a vocation à développer différentes filières du Vélo et l'attractivité d'une destination Vélo en Occitanie. Des acteurs et entreprises des métiers du vélo pourront ainsi bénéficier de la **dynamique** de cette Vélo Vallée.

Ce projet s'inscrit également en déclinaison opérationnelle et en complémentarité des démarches du **Contrat de Réciprocité entre Toulouse Métropole et le PETR Portes de Gascogne** et dans le cadre du projet **VILAGIL**. Il s'articule aussi avec le **Plan de Relance national** en apportant des perspectives de diversification industrielle et technologiques pour les entreprises du territoire. Enfin, il s'inscrit dans le dispositif **Territoire d'Industrie** que portent le PETR Pays Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne.

8) Développement du numérique

L'accès au numérique est devenu un enjeu majeur dans les territoires, à fortiori suite à la crise Covid qui a accéléré le développement de nouvelles pratiques de travail et de nouveaux usages dans les foyers. L'attractivité du territoire dépend donc aussi de son accessibilité numérique.

Si l'on analyse dans un premier temps les données fournies par l'ARCEP, on constate que le réseau 4G du territoire est très bien réparti sur le territoire. En effet en 2020, 99.9% de la surface de celui-ci est couvert en 4G à minima par un opérateur. Comparativement à l'accessibilité 4G en France, le territoire du Pays Portes de Gascogne est bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 85.1%. Cette bonne couverture fait suite à un effort important de développement de ce type de réseau sur le territoire puisqu'en 2017 92.3% de celui-ci était couvert, soit une augmentation de près de 7.6%.

Si le territoire bénéficie d'une bonne couverture par le biais du réseau 4G, le déploiement de la fibre optique semble plus complexe malgré des efforts considérables entrepris par le Conseil Départemental du Gers. De manière assez classique ce sont les zones urbanisées qui sont les mieux raccordées à la fibre. Les communes de Samatan, l'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance et Lectoure sont ainsi les territoires ou les foyers sont les mieux raccordés. L'action particulièrement active du Conseil Départemental du Gers en matière de développement de la fibre par le biais de Gers Numérique tend à répondre très rapidement à une demande croissante de la population.

Au-delà du déploiement des technologies d'accès à internet le Pays Portes de Gascogne s'est engagé dans la sensibilisation du public aux grands enjeux des usages liés au numérique à travers l'organisation des « rencontres numériques ». Des ateliers permettent au public de s'essayer au codage, à la création de jeux vidéo, la MAO etc.

9) Participation citoyenne

La participation des acteurs locaux et des citoyens à la gouvernance du Pays fait partie de l'histoire de la structure. Créé en 2002 le conseil de développement participe au processus de prise de décision depuis sa création à travers la présence de ses représentants au conseil syndical et des différents projets qu'il a pu développer sur le territoire. Il constitue historiquement l'institution participative du PETR. Confronté à une baisse de participation, il est aujourd'hui accompagné dans une perspective de revitalisation.

Sous l'impulsion notamment de son conseil de développement mais aussi de certains de ses élus, une dynamique allant dans le sens d'une participation citoyenne renforcée s'est amorcée au cours de l'année 2020. Les nuits de la démocratie organisées le samedi 12 décembre 2020 organisées par les Localalos au niveau national et mis en avant sur le territoire par le conseil de développement du Pays, ont permis d'entamer une réflexion sur les nouvelles formes que doit prendre la démocratie locale à travers l'exemple du travail mené par Joe Spiegel dans sa commune située en Alsace.

Dans un contexte de questionnement vis-à-vis des pouvoirs publics, la participation plus large des citoyens représente un moyen redonner confiance dans l'action publique locale. A cet égard les réponses au questionnaire permettent d'en savoir plus sur la façon dont sont perçus les relations élus/citoyens sur le territoire. Ils sont en effet 81% à estimer que les lieux élus/citoyens doivent être renforcés. 58,6% le déclarent en tant qu'habitants. S'ils sont 41.2% à être satisfait ou très satisfaits des liens qu'ils entretiennent avec les élus, les répondants estiment à 31.2% qu'ils sont à contrario pas ou peu satisfaisants. Le territoire n'échappe donc pas à cette aspiration populaire qui souligne l'importance de voir les échanges entre élus et citoyens renforcés. Une participation citoyenne accrue dans l'action publique locale en serait une réponse.

10) Transition énergétique et écologique

Le Pays a intégré la dimension environnementale comme un axe majeur de son action. La signature du PCAET en 2018 mutualisé entre les 5 CC qu'il le compose en est l'illustration la plus saillante.

Cet engagement dans la transition écologique s'est matérialisé dans différentes contractualisations et labellisations. En 2011 le territoire signe un Plan Climat avec de premiers objectifs en termes de réduction de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre. Depuis 2015, le Pays Portes de Gascogne est labellisé **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** par le Ministère de l'environnement.

Avec cette labellisation, le Pays Portes de Gascogne a pu impulser une dynamique territoriale s'appuyant sur ses collectivités membres et son conseil de développement, pour engager la transition énergétique du territoire vers les objectifs « territoire à énergie positive ».

Enfin, Le PCAET a acté ces engagements pris en les ancrant dans un dispositif réglementaire mutualisé à l'ensemble des Communautés de Communes. Projet territorial de développement durable, il permet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France, d'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

Le PCAET a été élaboré dans le cadre d'une démarche régionale portée par l'ADEME Occitanie : le PETR est lauréat de l'appel à projets de l'ADEME lancé en mars 2017 « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie » et a intégré dans un Club de territoires qui se sont engagés à favoriser la concertation, à travailler de manière collective, à finaliser le projet de PCAET avant les échéances réglementaires. Le territoire bénéficie d'une aide technique et financière de l'ADEME.

Adopté de manière solidaire sur l'ensemble du territoire par l'ensemble des communautés de communes alors que seul 2 d'entre elles y étaient contraintes de manière légale, cet accord a permis de fixer des objectifs ambitieux pour le territoire dans une dynamique fédérative.

De la même manière, durant les entretiens avec les communautés de communes, la thématique environnementale a été mise en avant comme celle qui doit demeurer un axe prioritaire de l'action du Pays. Les élus regrettent toutefois la difficulté à déployer des actions concrètes sur leur territoire du fait d'un manque d'ingénierie. D'autant que les premières conclusions du PCAET mettent en avant un manque d'homogénéité dans son application sur l'ensemble territoire.

En matière de transition énergétique le Pays dispose donc d'atouts non négligeables, notamment une stratégie de long terme ambitieuse à travers son PCAET mutualisé à l'échelle des CC. L'enjeu repose maintenant dans le succès de la mise en œuvre du PCAET, son animation et la réalisation des objectifs fixés. Il a d'ailleurs signé en décembre 2021, avec l'ADEME, un COT, Contrat d'Objectif Territorial.

ARTICLE 3 : LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS PORTES DE GASCOGNE : VERS UN AVENIR DURABLE SOUTENU PAR TROIS PILLIERS : LA TRANSITION, L'ATTRACTIVITE ET LA COHESION

3.1 Introduction

L'esprit du projet de développement et parti pris méthodologique

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, les collectivités disposent de compétences pour intervenir sur le développement économique et l'aménagement du territoire. La loi « Voynet » de 1999 avec la création du « pays », offre un cadre institutionnel d'intervention et la loi NOTRe de 2015, a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Dans ce cadre législatif très ouvert, on a pu observer depuis 40 ans, plusieurs phases successives de l'action publique locale.

Dans un premier temps les collectivités se sont vues enjointes d'assumer la **création d'emploi** dans les territoires. Il s'agissait alors d'obtenir des implantations d'entreprises venues de l'extérieur plutôt que des créations nettes issues des ressources locales. Cette quête de l'emploi a mis (et met encore parfois) les collectivités en concurrence entre elles.

Dans un second temps, les collectivités sont passées à l'accompagnement des conditions favorables à l'implantation d'activité à travers la notion bien souvent développée « **d'attractivité** ». Cette version de l'attractivité a parfois renforcé la concurrence entre les collectivités dans la mesure où chaque territoire a cherché à s'équiper pour accueillir des activités qui, pour une très large part ne pouvaient venir que de l'extérieur. Dans ce cas, le gisement potentiel d'activités spécifiques au territoire n'est pas toujours recherché et donc parfois trop peu valorisé. Au-delà de ce manque à gagner potentiel, les territoires ont tendance à faire un « benchmarking » des stratégies des autres territoires plutôt que de chercher les niches ou les pépites » que recèle leurs territoires. Cette stratégie d'attractivité doit donc s'élargir notamment en prenant en considération les variables sociétales et culturelles.

C'est le troisième temps des stratégies des territoires qui s'intéresse aux questions de **cohésion des territoires**. C'est-à-dire que la création d'activités et d'emplois n'est plus une fin en soi des projets de développement mais la conséquence d'une amélioration de la qualité de la vie et d'un approfondissement démocratique. Le gouvernement a clairement pris ce virage avec la création du ministère de la cohésion des territoires en 2017 et d'une agence nationale de la cohésion des territoires en 2019. Il s'agit essentiellement de programmes de revitalisation des commerces en milieu rural, d'aide à la transition écologique, etc. mais aussi de rénovation de la vie démocratique. Il s'agit pour le territoire des Portes de Gascogne de se réapproprier la question de la cohésion territoriale en l'articulant à la redynamisation de l'économie. Un territoire avec une vie démocratique renouvelée et un tissu associatif vivant auxquels s'ajoute un projet culturel et patrimonial augmente ses chances de pouvoir révéler des ressources territoriales nouvelles. C'est pourquoi le projet de développement va s'appuyer sur trois piliers : **Transition, Attractivité, Cohésion**.

Eléments généraux de méthode

Il est proposé de revenir à une définition du territoire qui va induire des orientations méthodologiques : le territoire est « un rassemblement d'acteurs avec un référent géographique pour **révéler** et **valoriser** des ressources spécifiques ou les solutions à un problème reconnu comme partagé par tous » (Cf. Bernard Pecqueur : Le développement local, éditions La découverte 2000). **Il y a donc deux temps à respecter**, celui de la découverte (révélation) des ressources et celui de la mise en place du projet qui vise à valoriser les ressources inattendues et spécifiques du projet nécessitant la mise en place d'une « gouvernance territoriale » particulière. Le présent contrat découle d'un projet de territoire en cours d'élaboration dont la version finalisée est attendue en juin 2022. Il est donc susceptible d'être amendé.

Chronologiquement le premier temps de travail conduit dans ce projet de territoire correspond à un diagnostic mais plus approfondi que ceux généralement pratiqués et surtout il s'étale sur le temps long tant que l'émergence des ressources est en cours. Ainsi, il s'agit d'un **diagnostic-pilotage** qui permet de faire évoluer l'action dans le temps et de pouvoir redresser les erreurs d'orientation éventuelles. Cela n'empêche pas de commencer le deuxième temps de l'action assez rapidement après les premiers diagnostics dès que sont définies les premières ressources émergentes.

La phase de révélation implique de bien comprendre que la ressource territoriale est une ressource particulière par rapport à la ressource ordinaire de type gisement (bassin de main d'œuvre, ressource éolienne, etc.). Il s'agit d'une ressource spécifique qui doit sa valeur à ce qu'elle se distingue des autres ressources par sa qualité et son origine (par exemple, le vin issu d'un terroir particulier ou le patrimoine bâti, ou le paysage, etc.). La méthode de révélation fait appel à l'ensemble des acteurs. Elle émerge de consultations des différents acteurs et aussi de réunions de réflexions croisées entre différents types d'acteurs associatifs, élus, entreprises et consultants. Ces réunions peuvent constituer un observatoire permanent de l'activation des potentiels à valoriser.

L'objectif du projet n'est pas seulement de faire émerger les ressources spécifiques mais aussi de les combiner entre elles pour passer d'une liste de productions spécifiques au territoire à une véritable « **offre de site** » c'est-à-dire un ensemble d'activités qui se valorisent mutuellement et mettent en mouvement toute la société du territoire. Ce que l'on appelle un « **panier de biens et services** » fera intervenir autour des productions des services liés (souvent les prestations touristiques pour valoriser le produit dans une économie productivo-résidentielle) mais aussi d'autres produits pouvant bénéficier du produit phare pour sa valorisation et bien sûr le cadre culturel de l'offre de site que constitue le soin apporté au paysage, les prestations culturelles diverses, le soin apporté au patrimoine bâti et non bâti, etc. la méthode de concertation permanente s'applique aussi aux modalités de combinaisons des ressources entre elles

3.2 Les 3 piliers du projet de territoire

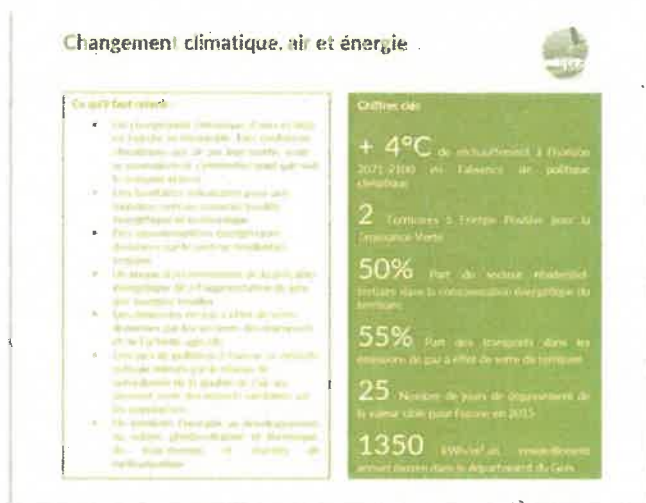
Axe 1 : Faire du Pays Portes de Gascogne un moteur de transition

La crise sanitaire liée au COVID19 a été un véritable accélérateur des transitions et constitue, de ce fait, un réel enjeu pour le PPG ; et ce, au moins à deux niveaux. D'une part, sur le plan des **nouveaux modèles économiques**, en particulier en lien avec le développement de tiers-lieux (espaces de coworking permettant aux résidents de télétravailler) au sein du territoire et d'autre part, sur le plan de la **mobilité et des transports**.

S'il y a vingt ans, l'enjeu essentiel pour le PPG était de se positionner comme une terre d'accueil de nouveaux habitants, aujourd'hui, d'autres défis sont à relever en particulier en matière énergétique et alimentaire. L'enjeu est de récupérer une certaine souveraineté dans ces deux domaines en favorisant le développement endogène. Sur le plan énergétique, en promouvant par exemple le développement des énergies renouvelables (méthanisation et photovoltaïque par exemple) ; et sur le plan alimentaire, en développement « le manger bien et sain » (domaines dans lesquels le PPG et plus largement le Gers ont de vrais atouts).

Si la transition écologique - et en particulier énergétique - est du ressort des communautés de communes et de la Région (l'Occitanie se positionne en Territoire à énergie positive à l'horizon 2050), le Pays peut animer et coordonner ces démarches afin de soutenir le développement d'énergies durables et renouvelables (électricité, hydrogène...) et de promouvoir une plus grande sobriété énergétique. Le pays et les collectivités qui le composent se sont donc engagées dans la transition écologique et énergétique ; ce qui s'est notamment concrétisé par la mise en place d'un « Plan Climat Energie Territorial » et une labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), mais aussi de divers équipements et actions visant renforcer les économies d'énergie (centrale photovoltaïque de Saint-Clar qui est l'une des plus importantes de France et de Miradoux, véhicules électriques...) ou les pratiques éco-responsables (mise en place de circuits-courts de proximité, développement de nouvelles pratiques culturelles dont l'agroforesterie et l'agriculture biologique, etc.). Les acteurs du territoire entendent multiplier les actions pour un « éco-territoire responsable » en boostant les énergies renouvelables en multipliant les actions de sensibilisation à l'environnement avec le soutien, entre autres, de son centre pédagogique du développement durable (espaces de biodiversité, parcours de sensibilisation à la faune et la flore, découverte des écosystèmes, etc.), de son riche milieu associatif (e.a. Arbres et Paysages 32 œuvrant en faveur de la préservation du paysage...) ou à travers les expérimentations menées par son Pôle d'Excellence Rurale.

La transition agricole (Le Gers est une terre céréalière) est elle aussi essentielle pour le PPG au vu des changements climatiques actuels et surtout futurs, en lien avec une autre ressource majeure du territoire : l'eau. En effet, les besoins en eau des cultures céréalières sont énormes (450l/maïs, 650l/blé) et des solutions plus durables devront être recherchées afin de réduire drastiquement les consommations d'eau. En ce sens, l'eau devient un véritable commun pour le PPG. Sur ce territoire éminemment rural, sujet à une prégnante problématique d'érosion des sols, la question de l'occupation des sols et leur artificialisation doit être un axe important à intégrer dans le modèle de développement du PETR. Ainsi en collaboration avec le SCOT de Gascogne, le Pays Portes de Gascogne entend intégrer cette réflexion dans l'ensemble des projets qu'il compte accompagner et veiller à une juste consommation foncière.



Source: SCot, 2018, p.111.

Enfin, la transition sociale doit permettre de trouver un meilleur équilibre entre l'urbain et le rural (choc de 2 mondes qui coexistent au sein d'un même espace géographique), mais aussi de s'attaquer à la problématique de la jeunesse qui est un véritable enjeu pour l'avenir du territoire et ainsi réfléchir à la façon de relier les jeunes au territoire et de les ancrer localement. Dans cette optique, la question de la formation est cruciale (notamment en lien avec la transition écologique).

Axe 2 : Faire du Pays des Portes de Gascogne un moteur d'attractivité plurielle

Pendant très longtemps, le développement économique a été présenté comme dépendant quasi exclusivement du système productif territorial, celui-ci reposant sur des ressources génériques ou spécifiques (main-d'œuvre plus ou moins qualifiée, savoir-faire, ...). L'enjeu essentiel du développement consistait donc à accroître l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des investisseurs dans un contexte de mondialisation, de globalisation croissante des échanges et de concurrence entre les territoires. Dès les années 1980, ces tendances sont particulièrement favorables à la métropolisation de l'activité productive en raison du fait que les grandes agglomérations et leur proche périphérie permettent à la fois de limiter les coûts de transaction (grâce à la flexibilité du marché du travail, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, la proximité des fournisseurs, etc.) et de favoriser la compétitivité et la réactivité des firmes. Comme le souligne Magali Talandier (2008, p.54) : « *Le développement perçu à l'aune de ces processus de production génère de fortes incertitudes pour les territoires non métropolitains, isolés ou encore non dotés de systèmes productifs singuliers et réactifs* ». Néanmoins, cette géographie de la croissance s'est peu à peu déconnectée de la géographie du développement. En effet, parallèlement à la concentration de la production observée dans les métropoles, la population – entraînant avec elle la circulation des richesses – s'est redéployée vers d'autres espaces plus ou moins proches, alimentant en retour les économies locales indépendamment de leur capacité productive (Davezies, 2008).

Il s'ensuit que l'attractivité d'un territoire doit être appréhendée de façon large. Pour François Cusin et Julien Damon (20107, pp.32-33), l'attractivité mêle deux registres distincts :

7 Source : <http://www.futuribles-revue.com> ou <http://dx.doi.org/10.1051/futur/36725>

- Le premier permet d'appréhender la nature objective de l'attractivité en mobilisant une analogie avec le modèle des sciences physiques. L'attractivité s'apparente, en effet, à l'attraction exercée par une planète ou par un aimant sur des objets divers. Elle s'identifie donc à une force qui non seulement attire à soi, mais retient sur place. Transposée aux territoires, cette force permet de faire converger toute sorte de ressources — populations, revenus, capitaux, main-d'oeuvre, entreprises, emplois, biens, services, événements professionnels, informations, etc. — et d'y fixer durablement celles qui sont susceptibles de l'être. La force d'attraction d'un territoire s'identifie donc à sa **capacité à capter des ressources humaines ou non, matérielles ou immatérielles**. Elle est à l'origine de mouvements, mais aussi un facteur d'ancrage de ressources dans un espace donné.

- Le second registre de l'attractivité est celui, plus subjectif, de l'attrait qu'exerce un bien, un lieu ou une personne. L'attrait renvoie à la séduction, au charme, à la beauté, voire à la fascination, bref à l'influence qu'exerce un objet et qui peut déboucher sur des actions en vue de l'acquisition ou de la consommation de l'objet en question. **En matière de territoires, l'attrait se traduit par le désir d'y rester, de venir y vivre ou encore d'y séjourner pour le visiter**. Ce désir puise son imaginaire dans des représentations pouvant aller de simples stéréotypes à des mécanismes plus profonds d'identification des habitants à leur propre territoire.

L'enjeu du développement est donc triple : créer et capter des richesses mais également maximiser la dépense de ces revenus localement :

L'attractivité ne se réduit pas aux fonctions économiques des villes. Elle déborde le cadre des activités d'échange et de production et renvoie aux dimensions proprement urbaines, sociales, culturelles et politiques des territoires.

Le territoire « Pays des Portes de Gascogne » entend bien jouer ce rôle de catalyseur et d'impulseur de développement au sein du département du Gers. Son ambition est de développer l'attractivité du pays dans toutes ses composantes, afin d'en faire un pôle dynamisant le territoire et un levier majeur du développement économique de celui-ci. Pour atteindre cet objectif, le PPG doit développer une dynamique multidimensionnelle d'attractivité — productive — résidentielle et touristique - basée sur :

- des activités économiques porteuses d'avenir
- des activités commerciales de qualité et polarisantes
- des activités touristiques en lien direct avec les richesses multiples et variées qu'offre le territoire (patrimoine, culture, gastronomie, visites et découverte...)
- des événements de qualité pour tous publics
- des activités culturelles et récréatives attractives pour les habitants, les visiteurs et les touristes
- une esthétique urbaine de qualité et un cadre de vie attractif
- des quartiers d'habitats où il fait bon vivre

Les défis sont donc multidimensionnels et concernent à la fois le développement et la diversification de la base productive du territoire dans une optique de différenciation qualitative et de spécialisation intelligente et durable, ainsi que l'accroissement de l'attractivité du territoire pour les entreprises, les habitants, les visiteurs et les touristes.

Axe 3 : Faire du Pays des Portes de Gascogne un outil de cohésion sociale et territoriale

Enfin, le pays des Portes de Gascogne se veut un territoire inclusif et de cohésion, un territoire du bien-être, du bien vivre et du lien social.

La cohésion sociale et économique, de même que la cohérence territoriale se relie aujourd'hui à l'intervention publique en matière d'aménagement et de développement tant à l'échelle nationale (et infrarégionale) qu'au niveau européen. L'enjeu de cohésion est complémentaire et prolonge les deux premiers enjeux du projet (accompagner les transitions et développer une attractivité spécifique du territoire). Il s'agit notamment d'intégrer l'accès des citoyens au bénéfice des résultats du développement économique.

Comme nous le rappellent N. Bertrand et V. Peyrache Gadeau (2009)⁹, le « *concept utilisé aux niveaux nationaux, la cohésion sociale a été repris par l'Europe, dans les années 1980 avec les Fonds Structurels, depuis 2000 dans les objectifs de la stratégie de Lisbonne, plus spécifiquement par le Conseil de l'Europe (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et sa Stratégie de Cohésion Sociale. Si les deux notions réfèrent initialement l'une à la recherche d'un équilibre sociétal et au fonctionnement de la société, l'autre à la réduction des déséquilibres spatiaux, elles sont souvent étroitement liées comme deux processus inextricables où le renoncement à l'un, entraînerait la remise en cause de l'autre. L'une et l'autre se légitiment dans la lutte contre les inégalités spatiales et les formes d'exclusion, et contre la ségrégation des populations liée à une mobilité accrue. L'accroissement des inégalités de revenus est ainsi perçu comme un indicateur de fragilité de la cohésion sociale et territoriale* ». ».

L'écart de situation entre les citoyens est susceptible de réduire les bénéfices du développement économique. Le projet de territoire du Pays des Portes de Gascogne cherchera donc à élaborer des solutions de cohésion dans trois domaines :

I. Autour de la production : objectif d'inclusion

Le besoin de revitalisation des zones rurales passe notamment par le réinvestissement industriel (voir les politiques nationale, régionale et départementale : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>). Plus précisément le projet se focalisera sur les besoins conceptuels du pays.

- Un **plan transports** qui implique une évaluation de la situation des flux afin d'optimiser ceux-ci et de s'inscrire à la fois dans une offre attractive de transport et dans une démarche de durabilité (lien possible à faire avec le thème de la pratique du vélo)
- Un **plan habitat**, en lien avec les politiques publiques nationales ou locales. L'enjeu est double. Il couvre les logements individuels (économie de chauffage, isolation, développement des pompes à chaleur, etc.) d'une part, et, d'autre part les quartiers à réhabiliter (revitalisation des commerces dans le cœur des agglomérations, aménagement urbain, etc.).
- Une évaluation de l'**accès aux services** pour les habitants et aux services publics : inclusion sociale, plan formation, accueil des nouvelles populations.
- La **gouvernance participative**. Elle concerne les modes de concertation avec les habitants, les places des associations et les dynamiques et pratiques de démocratie territoriale. Ce thème concerne également le volet bien-être et bien vivre (ensemble).

II. Vivre ensemble au quotidien : objectif de bien-être et bien vivre

Une réflexion du système de santé doit être accompagnée pour pallier les difficultés engendrées par les déserts médicaux, par la sauvegarde des infrastructures hospitalières dans les petites villes, etc. Au-delà des équipements de santé, une réflexion plus large sur la santé communautaire sous une dimension participative serait intéressante à mener. Il s'agit d'une piste d'action prioritaire du Conseil de Développement. Une réflexion collective sur les besoins, les priorités, la gestion et l'évaluation des activités capable d'y répondre serait ainsi mise en place.

- Dans le même ordre d'idée, il y a une marge importante d'innovation pour envisager la cohabitation intergénérationnelle.
- L'équilibre urbain/rural est fragile. Dans le cas des Portes de Gascogne, le poids des villes environnantes est important mais d'intensité inégale (Toulouse et les autres). Chaque ville polarisante doit faire l'objet d'une réflexion pour tirer le meilleur de chacune des situations en évitant le piège de ville dortoir. La carte de l'économie productivo-résidentielle (capter la plus-value venue de l'extérieur avec une offre de service mais aussi de biens produits dans le Pays) est une des clés de l'autonomie économique du territoire.

III. Gouvernance participative et démocratie : l'objectif du lien social

On retrouve ici l'impératif de démocratie locale mais orienté vers le processus de révélation des ressources à valoriser pour constituer une offre globale de site « panier de biens ».

- Le projet culturel pensé en lien pourrait s'inscrire dans l'objectif N°3 de la cohérence dans la mesure où un tel projet concourt à la lisibilité de l'identité du territoire. Cette identité est une base du projet de construction d'un territoire.

ARTICLE 4 : LES LEVIERS DU PAYS PORTES DE GASCOGNE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

4.1 Une valeur socle : la durabilité

La durabilité :

Le développement durable, inscrit dans le projet de territoire du Pays Portes de Gascogne en 2001 a donné une direction depuis 20 ans. Il a ainsi pu structurer un certain nombre d'outils spécifiques à cette valeur en passant par des fiches projets, une méthodologie de travail qui s'est concrétisée par un label TEPCV, un PCAET porté à l'échelle du territoire et maintenant un COT. Aujourd'hui, sans se départir de la valeur fondamentale que porte intrinsèquement le développement Durable, le PETR parle de Durabilité vis-à-vis des transitions que le monde vit et porte. Le questionnement de la Durabilité et du développement de la vie sur terre, est posé, notamment au regard du dérèglement climatique. La durabilité induit donc un questionnement et une orientation sur le modèle de « développement » souhaité.

4.2 Les leviers du projet de territoire

1) La culture

Le Pays Portes de Gascogne a dès ses origines fait de la culture un élément fort de son action sur le territoire. Le projet culturel, en tant que premier projet collectif du PETR porté en soutien avec de nombreuses initiatives citoyennes et culturelles, fait pour ainsi dire partie de son ADN. Dans un contexte de forte pression démographique et d'accueil de nouvelles populations, la culture, au sens large du terme, a été érigée comme le principal vecteur de lien social sur le territoire. Appréhendée de manière très transversale, la culture de par ses dimensions fédératives, intergénérationnelles, qui transcendent les groupes sociaux a représenté une réponse à cette nécessité de lien social mais aussi une manière originale de porter un autre regard sur des problématiques contemporaines. Ainsi depuis son origine le Pays Portes de Gascogne a eu à cœur de décloisonner les thématiques, les pratiques artistiques et culturelles à travers de nouvelles approches. C'est le cas dans de nombreux projets portés par le PETR tels que les journées d'animation de rencontres et de débat autour du thème du numérique ; ou des Itinéraires artistiques qui permettent à travers un parcours en VAE de s'interroger sur l'impact de l'Homme sur son environnement. La sensibilisation liée à l'urgence d'agir en matière environnementale est omniprésente dans les projets accompagnés et portés par le Pays. Outil de cohésion sociale, de transition, grâce à la réflexion artistique qu'il permet d'introduire, la culture est aussi bien entendu un outil d'attractivité. Un territoire culturellement dynamique constitue l'une des composantes essentielles permettant de créer un environnement favorable à l'accueil de l'activité entrepreneuriale et économique. Une attractivité qui se déploie naturellement en cohérence avec les objectifs de transitions et de cohésion que souhaite se fixer le territoire.

Au jour ou des transitions aussi massives que profondes doivent intervenir dans nos modes de vies et nos schémas de pensée, le Pays Portes de Gascogne entend ainsi réaffirmer d'une part le rôle de la culture en tant que ciment du lien social sur le territoire, et d'autre part un levier d'action, de réflexion sur les trois grands piliers de développement du projet de territoire.

2) La gouvernance participative

Le contexte national et dans les territoires est marqué par un besoin de relier les citoyens à l'action publique. Certains taux de participation aux élections peuvent interroger. Une participation accrue des citoyens dans l'action publique locale et dans le processus de coconstruction, de codécision, des projets pourrait constituer une réponse.

Le Pays Portes de Gascogne a très tôt intégré l'importance de la dimension participative de sa gouvernance à travers la contribution active de son Conseil de Développement dans le processus de développement territorial. Dès lors ce dernier a activement participé à l'émergence de projets d'envergures pour le territoire tel qu'Energie Citoyenne en Portes de Gascogne (ECPG), les Itinéraires Artistiques, l'initiative autour de la Vie Rurale. Véritable force de proposition le conseil de développement est aussi un lieu d'échange et d'apprentissage où peut s'exprimer les aspirations, les questionnements, les propositions des uns et des autres.

Fort de cette expérience participative positive le Pays souhaite en faire l'un des leviers de son action et amplifier cette expérience en s'inspirant de nouveaux modèles de gouvernance. En complémentarité avec les notions d'innovation et d'expérimentation, le PETR entend ainsi favoriser un mode participation et de construction des projets collaboratif et ouvert aux citoyens.

3) L'Innovation

Le Pays Portes de Gascogne travaille sur la question de l'innovation territoriale depuis de nombreuses années. Cette innovation territoriale découle, bien souvent sur ce territoire, par une mise en expérimentation.

Les principes qui sous-tendent l'innovation territoriale sur le Pays Portes de Gascogne sont les suivants :

- La **transversalité** des champs thématiques
- Le **décloisonnement** les modes de gouvernance
- L'**hybridation** des partenariats
- Une recherche de l'**exemplarité**
- L'**intelligence collective et le questionnement**

L'Expérimentation

Essayer concrètement, tester et éprouver par l'expérience. C'est ce que le Pays Portes de Gascogne à engagé depuis de nombreuses années et souhaite poursuivre. Quelques exemples.

- La **transversalité** des champs thématiques
Dans un principe de transversalité, le PETR avec son conseil de développement a engagé il y a près de 15 ans un projet reliant la culture, transition écologique, mobilités, tourisme et économie. Les étapes du projet :
 - Réflexion en 2007 et sensibilisation au mouvement Land Art
 - Mise en place d'œuvres culturelles reliant Art et Environnement
 - Développement de l'Education Artistique et Culturelle sur le sujet
 - Mise en place d'itinéraires artistiques et culturels dédiés
 - Acquisition de 50 VAE et la mise en place d'un service de location

- **L'innovation par le décloisonnement des modes de gouvernance**
Formé en 2001, le Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne a peu à peu fait évoluer avec le Pays son mode de gouvernance pour décloisonner les frontières entre élus et non élus. En effet, si les textes fondateurs des conseils de développement en France précisent qu'ils sont constitués de membres non élus, il a été souhaité sur notre territoire décloisonner cette approche et faire participer, ensemble élus et non élus dans une dynamique collaborative et d'acculturation générale.

- **L'innovation par l'hybridation des partenariats**
Le Pays Portes de Gascogne a souhaité, dès 2007, innover à travers de nouveaux types de partenariats reliant collectivités, entreprises et laboratoires de recherche. Il a ainsi lancé une réflexion sur l'usage du satellite en 2007 (PATS) au service des collectivités dans les domaines de l'évolution des formes urbaines, de la captation séquestration du carbone et du suivi des réseaux routiers. Il a ainsi pu conduire une expérimentation avec le CESBIO puis, avec l'entreprise Géosigweb et La Poste pour créer un service identifiant en temps réel les impacts et la dégradation des routes dues aux intempéries. Ce service est aujourd'hui mis en place par La Poste à une échelle nationale.

- **L'innovation par l'exemplarité**
En recherche régulière de nouveaux modes de développement pour son territoire, le PETR réalise une veille sur les innovations en France sur les autres territoires. Il a ainsi pu bénéficier de modèles extérieurs qu'il adapte à son territoire. Le PETR réfléchit entre autres, actuellement au développement de mobilités à hydrogène en vélo en lien avec l'entreprise Pragma Mobility, la CC de Touraine Vallée de l'Indre et Toulouse Métropole.

- **L'innovation par le et l'intelligence collective et le questionnement**
Le Pays Portes de Gascogne associe depuis 2001 son conseil de Développement dans une démarche de co-construction et de questionnement participatif et prospectif. Il y associe aussi régulièrement des chercheurs, sociologues, artistes à sa dynamique pour repenser le monde d'aujourd'hui et de demain à l'instar de la mise en place du festival La Vie Rurale ou Cent ans dans les champs, vision de l'évolution de l'agriculture de 1940 à 2040 ou de la bande dessinée intitulée Lou Futur réalisée par un collectif de dessinateurs présentant la représentation du monde rural et son évolution.

La Coopération

Fondé en 2001, le Pays a inscrit dans son ADN une volonté de coopération interne à son territoire et extérieure à son territoire. Son nom, PORTES de Gascogne, est un acronyme voulant dire Préserver et promouvoir, Ouvrir et Relier les Territoires de l'Est de la Gascogne. Cette volonté s'est traduite par les coopérations suivantes : Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole / Convention de coopération avec le Pays de l'Agenais et Agen Agglomération / le Contrat Territoire d'Industrie porté en partenariat avec le PETR Garonne Quercy Gascogne / programme LEADER porté avec le PETR du Pays d'Auch.

Coopération avec Toulouse Métropole

Le PETR Pays Portes de Gascogne a signé en 2017 un contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole sur les thématiques suivantes :

- Le développement de la filière aéronautique
- La création d'entreprises et l'innovation
- Le développement du télétravail
- Les nouvelles mobilités
- Alimentation, filières qualité et agroalimentaire
- Le tourisme
- La culture et la culture scientifique

Cette dynamique doit s'inscrire en complémentarité du C2RTE.

Pour en savoir plus : https://www.paysportesdegascogne.com/wp-content/uploads/2019/04/Contrat-de-r%C3%A9ciprocit%C3%A9-sign%C3%A9_compressed.pdf

Coopération avec le Pays de l'Agenais et Agen Agglomération

Le PETR Pays Portes de Gascogne a signé en juillet 2019 une convention de coopération avec le PETR de l'Agenais et Agen Agglomération sur les thématiques suivantes :

- Infrastructures, multimodalité et mobilité
- Développement de l'économie et de l'emploi
- Développement du tourisme
- Accompagnement de la transition agricole
- Gestion raisonnée de la ressource et de la qualité de l'eau
- Transition énergétique
- Amélioration de l'accès à la santé
- Développement de la formation en direction de la jeunesse

Cette dynamique doit s'inscrire en complémentarité du C2RTE.

Pour en savoir plus : https://www.paysportesdegascogne.com/wp-content/uploads/2020/02/Contrat-PPG-Agen-sign%C3%A9_version-compress%C3%A9e.pdf

Coopération avec le PETR Garonne Quercy Gascogne

Réunis autour du Contrat Territoire d'Industrie, les PETR Garonne Quercy Gascogne et Pays Portes de Gascogne ont décidé de coopérer autour d'une dynamique de développement économique sur 7 axes :

- Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire
- Consolider l'écosystème aéronautique
- Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction
- Soutenir les projets structurants sur la filière environnement énergie
- Être support au développement de l'ensemble de l'économie productive
- Contribuer à la transition écologique
- Développer les métiers et l'environnement du vélo

Le C2RTE, contrat intégrateur, doit inscrire les projets du dispositif territoire d'Industrie, dans sa contractualisation.

Coopération avec le PNR Astarac

Depuis 2017, un projet de création d'un Parc Naturel Régional à l'échelle de l'Astarac est à l'étude.

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

L'outil Parc Naturel Régional, organisé autour d'un projet concerté de développement durable, axé sur la protection et la valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères, et reposant sur une charte élaborée collectivement par les acteurs du territoire est un outil très puissant de développement local, d'aménagement et de développement durable du territoire et l'étude d'opportunité et de faisabilité confirme qu'il s'agit de l'outil le plus pertinent et le plus porteur pour l'Astarac.

A ce jour, le périmètre du projet de Parc Naturel Régional Astarac comprend 124 Communes et 6 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un territoire de 1585 km² sur lequel vivent 32 983 habitants. 3 Communes Associées et 2 Ville-portes sont également parties prenantes du projet. Ce périmètre concerne le PETR Pays de Gascogne, puisque sont concernées, en tant que Communes membres, 9 Communes de la Communauté de Communes Arrats Gimone : Boulaur, Lartigue, Saramon, Sémézies-Cachan, Saint-Élix, Simorre, Betcave-Aguin, Villefranche d'Astarac et Gaujan.

Ce projet prévoit 6 orientations stratégiques :

Relier des patrimoines préservés et restaurés

Réussir la transition agroécologique

Porter la responsabilité de tête de bassin pour la préservation de la ressource en eau

Organiser l'économie patrimoniale

Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac

Révéler toutes les richesses de l'Astarac

Aussi, le Pays Portes de Gascogne prévoit de coopérer en synergie avec ce territoire.

Pour en savoir plus : <https://www.projet-astarac.fr/>

ARTICLE 5 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire.

Il s’agit d’identifier :

Les programmes territorialisés de l’ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d’industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);

Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d’articulation avec d’autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l’Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

5.2. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de "fiches-projets " qui deviennent des "fiches-actions " lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières..

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les actions sont "à valider " quand elles sont portées, décrites, financées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique " pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " ou les "fiches actions en maturation " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

5.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires ...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, (dont l'ingénierie de solidarité proposée par le Département du Gers) CAUE, CPIE, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes. Par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un directeur / une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef / une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation, de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le PETR s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le PETR, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PETR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le PETR s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

« Dans le cadre de son accompagnement sur mesure des collectivités territoriales pour les aider à concrétiser et en complément de l'offre d'ingénierie locale, notamment celle déployée par le Conseil Départemental, l'ANCT propose un soutien à l'ingénierie, notamment par le recours au marché à bons de commande. Les portes d'entrée sont les délégués territoriaux adjoints : la secrétaire générale, la sous-préfète de Mirande, de Condom, le DDT et son adjoint ».

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs transversal sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 4)
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages

A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Dans le déroulement du présent contrat, différentes actions liées aux enjeux de l'eau seront identifiées.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11e programme d'intervention (2019-2024) et des disponibilités financières.

ADEME :

L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs territorial (COT) sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Maquette financière

Chaque année une programmation financière des crédits de l'État sera établie. Les différents financeurs favorisent la mobilisation des crédits selon les modalités proposées. Une maquette financière actera en fin d'année les financements validés par chaque partenaire ainsi qu'un rappel des engagements de l'État sur le territoire.

Annexe financière

Le CRRTE est également un outil de déclinaison des mesures de l'Agenda Rural et du plan de relance. L'annexe financière recense l'ensemble des financements accordés par l'Etat en 2021 pour le territoire. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Pourront intervenir :

Des crédits du plan France relance ;

Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et du PETR mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

« La gouvernance du CRRTE pourra être complétée par un pacte de gouvernance rassemblant les cofinanceurs des projets du territoire. Les modalités de fonctionnement du pacte seront définies ultérieurement ».

« Le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique sera assuré par les services du PETR. ».

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires X, des services de l'Etat, de l'ADEME lorsqu'elle accompagne le territoire via un COT et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage, dont il prépare les décisions.

Il se compose de représentants des structures suivantes :

- La DDT du Gers ;
- La DRAAF Occitanie ;
- La DREAL Occitanie ;
- Le Conseil Régional Occitanie ;
- Le Conseil Départemental du Gers
- L'ADEME ;
- La Banque des Territoires ;
- La DDETSPP du Gers ;
- Les Chambres consulaires ;
- Le CAUE du Gers ;
- Le conseil de développement du PETR.

Si nécessaire, d'autres partenaires pourront être associés de manière ponctuelle.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Indicateurs d'évaluation des projets

Les partenaires territoriaux peuvent s'appuyer sur une grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat 1, et d'un objectif sociétal :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)

Cette grille est remplie par les porteurs de projets en complément de leur demande de financement. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision des services financeurs prenant en compte l'impact environnemental et sociétal potentiel de l'action. Il est souple et adaptable aux réalités territoriales. Les documents programmatiques locaux constituent en particulier des cadres de référence pour apprécier chaque action.

Au regard de l'appréciation des impacts de l'action sur les 7 critères de -1 à +1 (impact négatif à positif), une représentation graphique est proposée visant à identifier les points faibles et forts de l'action. Le document comporte des suggestions d'indicateurs et de questions évaluatives afin d'orienter la réflexion du porteur de projet sur l'impact de son action.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signatures

Signé à Auch, le 17 décembre 2021

Monsieur le Préfet du Gers



Xavier BRUNETIERE

Monsieur le Président du
PETR Pays Portes de Gascogne



David TAUPIAC

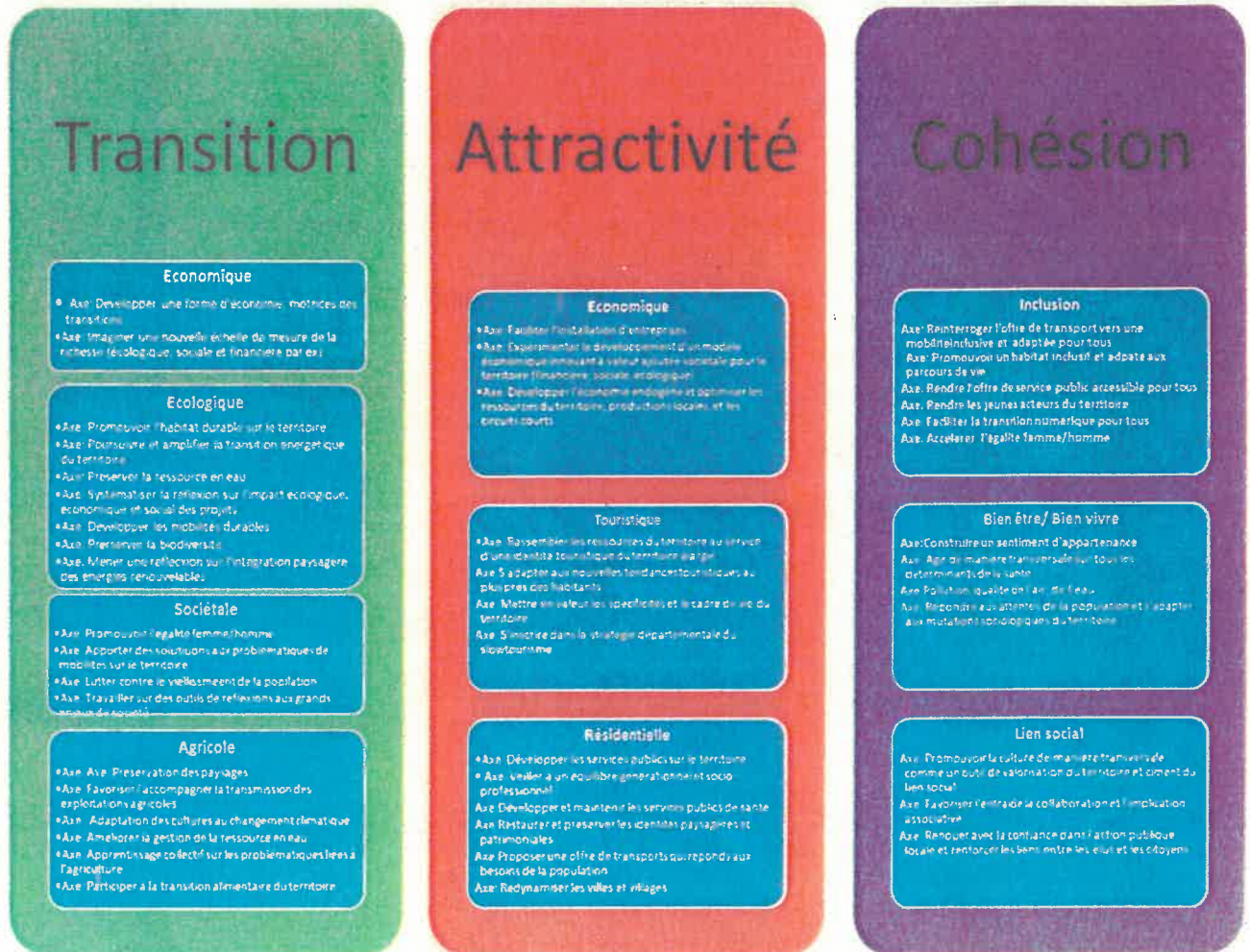
Madame la Directrice Régionale Adjointe
ADEME Occitanie



Céline VACHEY

ANNEXE 1 : Orientations stratégiques du projet de territoire

Le document ci-dessous présente les orientations stratégiques du projet de territoire du Pays Portes de Gascogne dont découle le CRTE



ANNEXE 2 : Fiches actions

Transition et attractivité économique et touristique

Leviers: Culture, Gouvernance, Innovation, Expérimentation, Coopération

Contexte

Le Pays Portes de Gascogne fait le constat que le modèle de développement et d'attractivité engagé dans les années 80 doit se transformer et se renouveler.

L'attractivité a parfois entraîné une certaine concurrence entre collectivités qui se sont, en toute logique, équipées pour accueillir des activités venant de l'extérieur. Le Pays Portes de Gascogne souhaite aujourd'hui accentuer une forme d'attractivité aussi basée sur les spécificités de son territoire au travers d'un modèle de développement endogène, valorisant ses ressources locales. Il s'agit aussi de favoriser l'économie circulaire et d'accompagner un processus de développement, de soutien et de création d'entreprises en lien avec les spécificités du territoire. La transformation de la production agricole du territoire est donc à davantage valoriser, notamment à travers les filières agroalimentaires ou la filière plante. De la même manière le territoire souhaite valoriser une forme d'attractivité touristique respectueuse de l'environnement et sur la base de ses atouts et spécificités. Le projet culturel participe de cette dynamique propre au Pays Portes de Gascogne avec la mise en tourisme d'itinéraires artistiques en mobilité douce.

Enjeux

Transition et attractivité économique et touristique

Objectifs stratégiques et opérationnels

Transition économique :

- **Faciliter les nouveaux modes de travail.**

Types de projets : Construire ou agrandir des lieux d'accueil d'entreprises à vocation collective, de type hôtel d'entreprise, pépinière d'entreprise, atelier-relais, atelier de production, incubateur

- **Accompagner le processus de relocalisation.**

Types de projets : Investissements liés à la filière PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales), aux métiers du vélo, à la transformation de la filière avicole...

- **Développer l'accès à la formation.**

Types de projets : Soutenir la formation des acteurs, notamment à travers les clubs d'entreprises

- **Développer l'économie circulaire.**

Types de projets : Soutenir les projets et filières de réemploi, de recyclage et réutilisation

- **Encourager l'innovation.**

Types de projets : accompagner les tiers lieux innovants, les espaces de coworking, les startups et initiatives locales notamment dans le champ des transitions, le e-commerce local...

- **Accompagner et développer l'économie culturelle et industrie créative.**

Types de projets : soutien à la création de librairies cafés culturels, tiers lieux et médias numériques et vidéo, implantation de compagnies culturelles...

- **Accompagner le développement des circuits et filières courtes utilisant des productions locales.**

Types de projets : création de laboratoire de transformation de la filière plante, soutien aux filières AOP, création de parcours « itinéraires gastronomiques » soutenant la vente directe.

- **Développer des outils numériques et contribuer à résorber les zones blanches.**

Types de projets : aménagement d'ateliers, centre de formation, fablab...

Attractivité économique :

- **Développer les supports à l'économie locale.**

Types de projets : Aménager et thématiser les zones d'activités, favoriser leur mobilité douce, les aménagements paysagers, requalification de friches ...

- **Accompagner la mise en valeur des filières structurantes.**

Types de projets : Aménager et thématiser les zones d'activités, favoriser leur mobilité douce, les aménagements paysagers, requalification de friches ...

- **Soutenir le développement circuits courts.**

Types de projets : soutien à la structuration de circuits courts de type jardins de Cocagne, aux initiatives locales en permaculture, aux rassemblements de producteurs locaux notamment sur le volet logistique...

- **Développer les synergies et complémentarités de coopérations interterritoriales.**

Types de projets : Création d'itinéraires cyclables vers Toulouse-Métropole, vers Condom (V82, Voie Verte de l'Armagnac), vers Agen (future halte LGV vers Layrac), vers Bressols (future halte LGV)

- **Soutenir l'ingénierie et l'accompagnement des acteurs.**

Type de projet : GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences)

- **Accompagner le secteur économique, culturel et touristique vers un slow tourisme.**

Attractivité touristique :

- **Préserver le cadre de vie support à l'économie touristique.**

Types de projets : valorisation de sites patrimoniaux, paysagers, de bases de loisirs, de circuits de randonnées

- **Soutenir le développement de la filière touristique de proximité et durable.**

Types de projets : Rénovation d'Offices de Tourisme, de point d'accueil touristique...

- **Renforcer et diversifier l'offre d'hébergement touristique.**

Types de projets : Rénovation de gîtes touristiques, d'hébergements insolites...

- **Accompagner les nouveaux modèles économiques.**

Types de projets : diversification agro-touristique, sportive, récréative et de loisirs (équipement investissement),

- **Soutenir et développer le tourisme culturel.**

Type de projets : Implantation d'œuvres et création-consolidation de parcours cyclables et d'itinérance douce « Itinéraires Artistiques ».

- **Valoriser les atouts constitutifs de l'identité territoriale :**

Type de projet : création d'applications favorisant la connaissance du patrimoine et la lecture des paysages, création de produits de promotion des richesses locales (route des Bastides, ronde du foie gras, circuit des saveurs...)

Pistes de Partenariat

- Communautés de Communes
- Communes
- Etat
- Conseil Régional de Occitanie
- Conseil Départemental du Gers
- Etat, établissements et opérateurs publics, ADEME
- Chambres consulaires
- Filières agricoles
- Associations

Transition écologique et agricole

Leviers: Culture, Gouvernance, Innovation, Expérimentation, Coopération

Contexte

S'il y a vingt ans, l'enjeu essentiel pour le PPG était de se positionner comme une terre d'accueil de nouveaux habitants, aujourd'hui, d'autres défis sont à relever en particulier en matière énergétique et alimentaire. L'enjeu est de récupérer une certaine souveraineté dans ces deux domaines en favorisant le développement endogène. Sur le plan énergétique, en promouvant par exemple le développement des énergies renouvelables comme la méthanisation et le photovoltaïque ; et sur le plan alimentaire, en développant « le manger bien et sain ». Déjà engagé dans un effort collectif de transition écologique qui s'est notamment concrétisé par la mise en place d'un PCAET et une labellisation TEPCV, les acteurs du territoire entendent poursuivre et amplifier cet effort en multipliant les actions de notamment en relation avec le riche tissu associatif du territoire. Cette dynamique est appuyée par le projet culturel de territoire qui notamment pour objectif de sensibiliser les habitants au regard porté sur notre environnement.

La transition agricole est elle aussi essentielle pour le PPG au vu des changements climatiques actuels et surtout à venir, en lien avec une autre ressource majeure du territoire : l'eau. En effet, les besoins en eau des cultures céréalières sont importants et des solutions plus durables devront être recherchées afin de réduire les consommations d'eau. En ce sens, l'eau devient un véritable enjeu commun pour le PPG. Dans un territoire tel que le PPG, l'enjeu est essentiel d'autant que l'agriculture reste porteuse d'attentes sociétales très fortes qui l'appellent à jouer des rôles multiples, vecteurs de contraintes et d'opportunités nouvelles. Pour elle, les principaux enjeux se situeront dans les champs de l'énergie, du changement climatique, de l'alimentation et de la biodiversité.

Enfin avec un territoire éminemment rural, la question de l'occupation des sols et son artificialisation doit être centrale dans le modèle de développement du PETR. Cette réflexion doit donc être intégrée dans tous les projets accompagnés par le Pays en concordance avec le PADD du SCOT de Gascogne.

Enjeux

Transition écologique, énergétique et agricole

Objectifs stratégiques et opérationnels

Transition écologique :

- **Développer un habitat économe en ressources et en énergie.**
Types de projets : construction, réhabilitation de logements économes, passifs voire à énergie positive
- **Soutenir la transition énergétique.**

Types de projets : Restauration énergétique de bâtiments publics, soutien aux ombrières photovoltaïques, aux toitures photovoltaïques...

- **Faciliter l'utilisation des ressources locales.**

Types de projets : équipement visant à la valorisation des déchets d'entretien de l'espace public (compost, BRF...)

- **Développer une transition des mobilités.**

Type de projet : consolider les parcours cyclables à travers de la signalisation et du mobilier urbain...

- **Accompagner une transition qui préserve et protège la biodiversité.**

Types de projets : aménagement de sentiers pédagogiques, replantation d'arbres, restauration ripisylve...

- **Sensibiliser les habitants aux bouleversements environnementaux.**

Types de projets : formation, ateliers de sensibilisation, rencontres apprenantes...

Transition agricole :

- **Accompagner la transformation des matières premières sur le territoire.**

Types de projets : modernisation d'installations, équipement, ateliers, cuisine territoriale...

- **Soutenir les nouveaux modèles économiques agricoles.**

Types de projets : aide à la modernisation agroalimentaire, aux outils de transformation, de conditionnement, de revente, aménagement d'espaces de vente à la ferme...

- **Développer et encourager les filières locales.**

Types de projets : soutenir la filière plante (PAM), modernisation d'ateliers de transformation à la ferme...

- **Faciliter la transmission des exploitations agricoles.**

Types de projets : Formations, ateliers, journées de sensibilisation...

- **Accompagner la protection et la préservation du paysage.**

Types de projets : soutenir l'agroforesterie, la lutte contre l'érosion des sols...

- **Soutenir et protéger le patrimoine et le potentiel forestier.**

Types de projets : replantation d'arbres, de bois et forêts, d'arbres d'alignements dans les espaces publics et les sentiers de randonnées...

- **Accompagner le changement des pratiques culturelles.**

Types de projets : soutenir les expérimentations utilisant de nouvelles techniques culturelles, les couverts végétaux...

- **Créer les conditions de dialogue entre habitants et filières professionnelles pour mieux comprendre les enjeux que traversent ces secteurs.**

Types de projets : soutenir les rencontres apprenantes et certains événements comme La Vie Rurale

Pistes de Partenariat

- Communautés de Communes
- Communes
- Etat
- Conseil Régional Occitanie
- Conseil Départemental du Gers

- Etat, établissements et opérateurs publics, ADEME
- Chambres consulaires
- Filières agricoles
- Associations

Cohésion sociale, bien-vivre et services

Leviers: Culture, Gouvernance, Innovation, Expérimentation, Coopération

Contexte

Le pays des Portes de Gascogne se veut un territoire inclusif et de cohésion, un territoire du bien-être, du bien vivre et du lien social. C'est-à-dire que la création d'activités et d'emplois n'est plus une fin en soi des projets de développement mais la conséquence d'une amélioration de la qualité de la vie et d'un processus de coopérations. Il s'agit pour le territoire des Portes de Gascogne de se réapproprier la question de la cohésion territoriale en l'articulant à la redynamisation de l'économie. Un territoire avec une vie locale dynamisée, avec un tissu associatif vivant auxquels s'ajoute un projet culturel et patrimonial qui contribue à augmenter les chances de pouvoir révéler des ressources territoriales nouvelles. Dans cette optique la question des services est donc centrale, la redynamisation des centres bourgs, les mobilités et la santé communautaire, toujours en accord avec les exigences de la transition écologique doit constituer le cœur de l'action du PETR et de ses partenaires.

Cette transition sociale doit permettre de trouver un meilleur équilibre entre l'urbain et le rural, mais aussi de s'attaquer à la problématique de la jeunesse qui est un véritable enjeu pour l'avenir du territoire et ainsi réfléchir à la façon de relier les jeunes au territoire et de les ancrer durablement. Dans cette optique, la question de la formation notamment est cruciale. L'inclusion s'opère également par la culture, ciment important du lien social qui contribue à mieux appréhender les mutations du monde dans lequel nous vivons. Le PPG souhaite par ailleurs favoriser le développement d'un type de gouvernance plus participatif de nature à redonner confiance en l'action publique locale et à positionner les habitants comme acteurs du développement de leur territoire et non pas comme consommateur de service public.

Enjeux

Services et attractivité résidentielle, transition sociétale, cohésion sociale et inclusive, bien-vivre et lien social.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Cohésion par l'inclusion :

- **Soutenir le développement des transports.**
Types de projets : accompagner le développement transports à la demande, les aménagements contribuant à la multimodalité, le mobilier urbain destiné aux vélos...
- **Accompagner l'adaptation des habitats.**

Type de projet : création, réhabilitation de logements sociaux économes en énergie, pensés vis à vis du confort d'été, soutien aux quartiers favorisant la mixité des populations...

- **Faciliter l'accueil des nouvelles populations.**

Type de projet : Création, modernisation d'équipements, crèches, salles et terrains de sports, maison de santé...

- **Développer des outils de formation.**

Type de projet : Soutien aux cycles de formation des nouveaux acteurs

- **Soutenir des projets culturels favorisant la mixité des publics.**

Type de projet : actions spécifiques handicap, projets culture et santé, égalité femmes hommes...

Cohésion par le bien vivre :

- **Développer un équilibre urbain rural.**

Types de projets : accompagner la création, modernisation d'épiceries locales, de tiers lieux, de cafés culturels locaux...

- **Soutenir les investissements concourant au lien intergénérationnel.**

Types de projets : soutenir les aménagements création de médiathèques, d'espaces associatifs...

- **Valoriser les initiatives par et pour les seniors et les jeunes.**

Types de projets : création de parcours sport et santé, d'ateliers associatifs et participatifs...

- **Développer un plan d'action Education Artistique et Culturel.**

Types de projets : Création de lieux de résidence artistiques, de programmation artistique...

Cohésion sociale et transition sociétale

- **Soutenir la valorisation de la culture comme ciment du lien social.**

Types de projets : rencontres culturelles, installations artistiques, résidences d'artistes, œuvres art et environnement et murales...

- **Accompagner les initiatives concourant à l'implication associative.**

Types de projets : Evènements culturels, salon des associations, création aménagement de maisons des associations...

- **Promouvoir l'égalité homme femme.**

Types de projets : formation en direction des publics, associations, conseil de développement, conseils municipaux des jeunes...

- **Accompagner les initiatives portées par et pour la jeunesse.**

Types de projets création, modernisation, aménagement local jeune, MJC, chantiers participatifs, expositions photographiques à thème...

Services et attractivité résidentielle

- **Soutenir le développement, l'accessibilité et la lisibilité des services publics.**

Types de projets : aménagement embellissement espace public (centre village, entrée de bourg, places publiques...), création modernisation d'équipements publics (maison des services aux publics, écoles, centre de loisirs...)

- **Accompagner le développement du numérique.**

Types de projets : formations petit équipement, aménagement espaces...

- **Soutenir et développer la santé communautaire.**

Types de projets : maisons et équipements de santé de santé

- **Préserver le cadre de vie.**

Types de projets : aménagements d'espaces publics, végétalisation, parcs...

- **Revitaliser les bourgs centre.**

Types de projets : modernisation de commerces de proximité, rénovation de bourg-centre, de façades en centre-ville...

- **Soutenir un habitat de qualité et intégré.**

Types de projets : soutien à la rénovation de logements à énergie passive ou positive, aux habitats partagés et à forte valeur architecturale...

Développement culturel

- **Structurer l'écosystème culturel et favoriser la coopération entre acteurs.**

Types de projets : formations, coopérations, Tiers Lieux culturels ...

- **Créer un sentiment d'appartenance par la culture.**

Types de projets : La Vie Rurale, actions hors les murs, cafés culturels, maisons de la cultures, médiathèques ...

- **Faire participer les habitants aux projets culturels.**

Types de projets : ateliers artistiques, écoles de musique, salle de théâtre, écoles de danse, MJC, ateliers sur les cultures numériques ...

- **Créer des conditions de dialogue sur l'évolution de la société.**

Types de projets : résidences artistiques, aménagement d'œuvres-refuges, œuvres sur les Itinéraires Artistiques ...

- **Faire connaître et valoriser les richesses patrimoniales et artistiques du territoire.**

Types de projets : restaurations patrimoniales, salles d'exposition, inventaires, aménagement d'un itinéraire culturel, aménagement culturel et paysager ...

Pistes de Partenariat

- Communautés de Communes
- Communes
- Etat
- Conseil Régional Occitanie
- Conseil Départemental du Gers